

PER

A-95

BNQ

ARGUS

LA REVUE DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS

Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

Corporation
of Professional
Librarians
of Quebec

Une grande bibliothèque pour le Québec : Analyse des principales recommandations soumises dans le Rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque

Le travail autonome en information documentaire : opportunités et dangers

La reproduction d'œuvres protégées, Copibec et les bibliothèques publiques deviendront partenaires

Vol. 27, n° 3
Hiver 1998

SDM

DES OUTILS DE POINTE POUR UN TRAITEMENT DOCUMENTAIRE INTÉGRÉ

Depuis 1964, SDM s'emploie à traiter la documentation de langue française en respectant les normes professionnelles les plus élevées. La très grande majorité des bibliothèques de tous types au Québec l'ont compris, et leur productivité en fait foi! Nos clients puisent abondamment dans nos nombreuses bases de données, enrichies quotidiennement des plus récentes nouveautés. Grâce à une normalisation poussée, ils y trouvent économie et efficacité.

Notre clientèle a choisi de donner la priorité aux services d'animation et de référence et de miser sur SDM pour la réalisation de son traitement documentaire. Que ce soit par la documentation imprimée, par CD-ROM ou par Internet, l'accès à l'information de langue française est facilité. La conséquence directe de ce choix pour nos clients est évidente : une satisfaction marquée des attentes et besoins de leurs usagers et leur fidélité indéfectible.

Faites comme la majorité
des bibliothèques
du Québec!

Choisissez SDM et constatez la
satisfaction générale de votre
clientèle!

**SDM, pour Services
documentaires multimedia, et
plus encore...**

Savoir-faire • Développement • Méthodologie

CHOIX : 411 000 notices bibliographiques de livres de langue française.

DAVID : 60 000 notices bibliographiques de documents audiovisuels.

LOGIBASE : 9 500 notices de logiciels et de documents électroniques de langue française.

REPÈRE : 279 000 notices bibliographiques d'articles de périodiques et 50 000 pages de texte intégral.

RVM : Répertoire de 162 000 vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval.

FAUTOR : Fichier d'autorité de 218 000 entrées (noms, éditeurs et collections).

TRANSIT : Transmission par Internet de notices bibliographiques en moins d'une heure.



**SERVICES DOCUMENTAIRES
MULTIMEDIA INC.**

75, rue de Port-Royal Est, bureau 300
Montréal (Québec) Canada H3L 3T1
Télécopie: (514) 384-9139 Téléphone: (514) 382-0895
<http://www.sdm.qc.ca> info@sdm.qc.ca

Sommaire

Comité de rédaction
Isabelle Pilon, présidente
Isabelle Bourgey
Jean-François Gauvin
Mircea Gheorghe
Philippe Lavigneur
Denis Levasseur
Marie-Hélène Parent

Traduction
Rose-Aimée Poulain-Todd

Correction
Pierre Blouin
Sonia Guimond

Page couverture
Line Bodiguel

Infographie
Linda Bernier

Impression
Impression BT

Publicité
Line Glaude
(514) 845-3327

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0315-9930

Tirage
1100 exemplaires

ARGUS

est une revue publiée trois fois l'an par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (C.B.P.Q.) dont le siège social est situé au 307, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 320, Montréal (Québec), H2X 2A3.
Téléphone : (514) 845-3327
Télécopieur : (514) 845-1618
Courriel : info@cbpq.qc.ca

Tous les textes publiés dans la revue expriment les points de vue et opinions des auteurs et n'engagent que ceux-ci.

L'abonnement annuel est de 29 \$ (12 \$ le numéro) au Québec, 37 \$ (14 \$ le numéro) au Canada, 37 \$ US (14 \$ US le numéro) à l'extérieur du Canada et 19 \$ pour les étudiants.

Toute demande concernant les numéros manquants doit être envoyée au plus tard un mois après la date de parution au Secrétariat de la C.B.P.Q. Toute reproduction des articles, en totalité ou en partie, doit être autorisée par le Comité de rédaction.

Les articles de la revue sont indexés dans
Pascal Thema, T205 ;
Sciences de l'information-documentation,
Information Science Abstracts,
Library and Information Science Abstracts
(LISA), *Library Literature* et *Repère*.

3 Présentation / Isabelle Pilon

Perspective

- 5 Une grande bibliothèque pour le Québec : analyse des principales recommandations soumises dans le Rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque / Diane Mittermeyer

Tendances

- 15 Le travail autonome en information documentaire : opportunités et dangers / Monique Dumont

Droits de reprographie

- 23 La reproduction d'œuvres protégées, Copibec et les bibliothèques publiques deviendront partenaires / Hélène Messier

Congrès, colloques, symposiums

- 27 "Scaling the Heights : The Future of Information Technology" "A Contemporary Renaissance : Changing the Way We Communicate" / Sonia Guimond
- 29 Optimisez la gestion électronique de vos documents / Denis Levasseur
- 33 Le 21^e Salon du livre de Montréal ou les passions du livre / Mircea Gheorghe

Comptes rendus de livres

- 35 The Role of Professional Associations / Isabelle Bourgey
- 37 Images en mouvement : stockage, repérage, indexation / Denis Levasseur

S
 U
 M
 M
 E
 E
 D
 A
 C
 A

DOCUMENTATION

Academus / Gestion Documentaire

Paramétrage, alimentation de la base, indexation, thésaurus, recherches multi-critères, éditions et catalogues, DSI, autorisations d'accès, GED, format Marc.

Academus / Bibliothéconomie

Emprunts et réservations, retours, étiquettes code-barre, abonnements, bon de commande, relance fournisseurs, suivi budgétaire, recollement.

Serveur WEB

Internet / Intranet, recherches documentaires, revue de presse, réservation des documents, GED. Venez découvrir le www.gbconcept.com.



AVEC ACADEMUS FAITES COMMUNIQUER VOS INFORMATIONS

Diffusion de l'information

Revue de presse, synchronisations de bases, catalogage collectif, E-Mail, export catalogues, diffusion de bases d'images.

Services

Récupération de données, mise en place, formation, contrat d'assistance, notes techniques.

Architectures

Academus est disponible en version mono-poste ou client/serveur, PC (Windows™ NT et 95) et Macintosh™.



COMMUNICATION



G.B.N. CONCEPT

430, Sainte Hélène #403
 Montréal (Qué) H2Y 2K7
 Tél : (514) 286-4370
 Fax : (514) 286-0636
 E-Mail : roland@deev.com

Nom : _____
 Fonction : _____
 Service : _____
 Adresse : _____
 Ville / CP : _____
 Téléphone : _____ E-Mail : _____

Oui! Je désire :

- recevoir un dossier sur Academus
- être contacté(e) pour une étude de mon projet
- assister à une présentation d'Academus

Présentation

En cette approche de fin du millénaire, c'est vers son 30^e anniversaire que la C.B.P.Q. se dirige fièrement et Argus se pare d'un nouveau nom ! La revue n'étant pas seulement consultée par des bibliothécaires, nous avons décidé de réajuster le nom pour en mieux refléter la portée. On dit maintenant, *ARGUS, la revue québécoise des professionnels de l'information documentaire*. C'est après de longues discussions que le comité de rédaction en est venu à cette nouvelle appellation. J'espère que vous apprécierez ! De plus, des nouveautés parsèment la voie bibliothéconomique. En voici quelques-unes :

Mme Diane Mittermeyer, professeure agrégée à la Graduate School of Library and Information Studies de l'Université McGill, se penche sur le dossier de la Grande bibliothèque en nous présentant une analyse des recommandations soumises dans le Rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque. Un dossier chaud !

Mme Monique Dumont, présidente de Infoges inc. nous présente les opportunités et les dangers qui guettent les travailleurs autonomes dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information. Sa grande expérience ainsi que son sens de l'organisation font d'elle une personne de référence intéressante pour tout travailleur autonome actuel ou en devenir !

Mme Hélène Messier, avocate spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle et directrice générale de Copibec (Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction), nous présente cette Société avec laquelle toutes les bibliothèques du Québec devront un jour ou l'autre conclure une entente afin d'être protégées par la nouvelle Loi sur le droit d'auteur. Avis aux intéressés, car nul n'est sensé ignorer la Loi !

De plus, l'automne fut chargé d'événements variés, comme les conférences parrainées par *SIGDOC* et *IEEE Professional Communication Society* qui ont eu lieu à Québec. On y discutait de communication technique (création de pages web, planification et la mise en œuvre d'un intranet, etc). Un autre Congrès, qui s'est déroulé à Montréal, s'intitule « Optimisez la gestion électronique de vos documents ». On y discutait de solutions de GED performantes dans des milieux d'affaires. Finalement, le salon du livre de Montréal a eu ses adeptes cette année encore. Malgré tous les nouveaux supports à l'information, on voit que le livre garde encore une place de premier choix.

Finalement, Isabelle Bourgey et Denis Levasseur nous ont remis deux critiques d'ouvrages. Le premier livre s'intitule *The Role of Professional Associations* dont l'éditeur est Joy Thomas, et le second s'intitule *Images en mouvement : stockage, repérage, indexation*, par James Turner.

Je tiens à souligner que mon mandat comme présidente du Comité de rédaction de la revue Argus prend fin avec la parution de ce numéro. C'est Denis Levasseur qui assumera la succession de cette tâche. Il me fut très agréable de travailler avec toute l'équipe. Un grand merci à tous et bonne chance !

Isabelle Pilon, bibl. prof.
Présidente du Comité de rédaction

Pour voir plus loin... Il vous faut

REGARD sous Windows

le logiciel de gestion
informatisée de la
bibliothèque et
du centre de
documentation



Coup d'oeil
sur

REGARD sous Windows

REGARD est une solution performante
fonctionnant sur serveur Windows NT,
avec SQL Server et des postes Windows 95/98.

Intégré - bilingue - sécuritaire - convivial

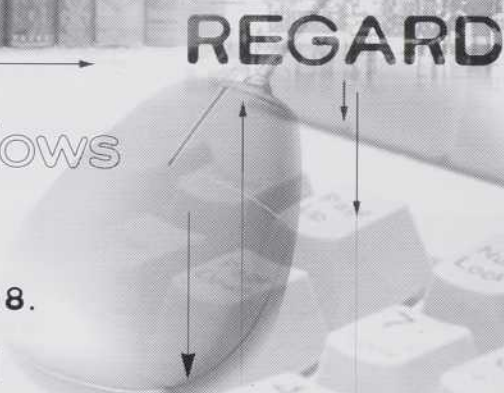
Souple et adaptable,
il répond aux standards du marché.

À SURVEILLER

- Interface graphique de type 32 bits
- Pages-écrans dynamiques
- Banques de données personnalisées
- Support du format Marc ou séquentiel
- Indexation multiple
- Outil de recherche performant
- Recherche Internet Z39.50
- Gestion de la famille
- Réservations audiovisuelles
- Réservations de locaux et du matériel à la période
- Prêt entre bibliothèques
- Gestion de multiples succursales



Si vous désirez voir de plus près
REGARD, veuillez communiquer avec le
Service à la clientèle au (514) 251-3730.



- _ CATALOGUE (fichier d'autorité)
- _ RECHERCHE (thésaurus)
- _ CIRCULATION
- _ EXPLOITATION ET IMPRESSION
- _ IMPORTATION* ET EXPORTATION
- _ INVENTAIRE ET UTILITAIRE

* CHOIX, DAVID, REPÈRE
et format MARC

REGARD
une solution intégrée

↑
**ACQUISITIONS
PÉRIODIQUES**

Le module de gestion des acquisitions
et des périodiques est offert séparément.



← <http://www.grics.qc.ca>

Une grande bibliothèque pour le Québec : analyse des principales recommandations soumises dans le Rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque

Diane Mittermeyer
Professeure agrégée

Graduate School of Library and
Information Studies
Université McGill

mitterme@gslis.lan.mcgill.ca

Perspective

Le 24 juin 1997, monsieur Clément Richard, président du comité du développement d'une Très Grande Bibliothèque, soumettait à madame Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, le rapport de son comité intitulé : Une très grande bibliothèque pour le Québec. Une analyse des onze recommandations principales de ce rapport est présentée. Ces recommandations définissent, entre autres, la mission de la Grande Bibliothèque du Québec, sa forme administrative, ainsi que la composition de départ de ses collections, soit le fonds actuel et futur de la Bibliothèque nationale du Québec destiné à la diffusion et l'essentiel du fonds de la Bibliothèque centrale de la Ville de Montréal.

« Une grande bibliothèque pour le Québec »: *An Analysis of the Main Recommendations Submitted in the « Rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque »*

On 24 June 1997, Mr. Clément Richard, President of the Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque, submitted to the Minister of Culture and Communications, Ms. Louise Beaudoin, the Committee's Report entitled "Une grande bibliothèque pour le Québec". An analysis of the eleven recommendations in the report is presented. Among others, these recommendations define the mission of the Grande Bibliothèque du Québec, its administrative structure, and its two basic collections: the public access collections of the Bibliothèque nationale du Québec, and the City of Montreal's Central Library collections.

En janvier 1997, madame Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications confiait au Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque le mandat suivant :

« Dans le but d'accroître l'impact et le rayonnement des grandes institutions vouées à la diffusion du savoir et en prenant en compte l'évolution des moyens modernes de conservation et de diffusion des connaissances, la ministre de la Culture et des Communications souhaite examiner la pertinence de développer le concept d'une Très Grande Bibliothèque (TGB) au Québec. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 93).

Parmi les mandats plus spécifiques du comité se trouve celui d'identifier : « [...] les liens fonctionnels et technologiques à partager ou à assurer avec ou pour :

- la Bibliothèque nationale du Québec ;
- la Bibliothèque centrale de Montréal et son réseau ;
- les bibliothèques universitaires et autres institutions spécialisées de diffusion du savoir (cinémathèque, musées, archives, etc.) ;
- l'ensemble des bibliothèques publiques et scolaires du Québec ;
- les bibliothèques autres que québécoises. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 94).

En juin 1997, le comité, présidé par monsieur Clément Richard, rendait public son rapport intitulé : Une grande

bibliothèque pour le Québec – Rapport du comité sur le développement d'une très grande bibliothèque.

Avant d'analyser les onze recommandations du rapport, il convient de souligner le but final de l'exercice confié au comité de monsieur Richard. Au point de départ, la pertinence d'examiner le concept d'une Très Grande Bibliothèque repose sur un constat : deux importantes bibliothèques situées sur le territoire de la Ville de Montréal sont à l'étroit, et ceci depuis fort longtemps. Il s'agit de la Bibliothèque centrale du réseau de bibliothèques de la Ville de Montréal et de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec. Le travail du comité consiste donc à réunir ces deux institutions sous le concept d'une Très Grande Bibliothèque.

Alors que personne ne peut douter de l'urgente nécessité de doter chacune de ces institutions de l'espace vital nécessaire à leur épanouissement et à leur efficacité, il existe un deuxième constat avec lequel le comité doit composer. Ce constat porte sur le fait que ces deux bibliothèques ont des missions, mandats, buts et objectifs fort différents. Les différences de missions et de mandats de ces deux institutions proviennent entre autre de ce que l'une est « nationale » alors que l'autre est « publique » et qu'ainsi l'une d'entre elles est unique, alors que l'autre ne l'est pas. La Bibliothèque nationale du Québec est unique au Québec, comme le précise le rapport :

« Au Québec, depuis 1967, la collection nationale est gardée à la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), située à Montréal. Mandatée à cet effet par l'État québécois, cette bibliothèque acquiert, par dépôt légal ou autrement, tout ce qui est publié au Québec ainsi que tout document relatif au Québec, publié ailleurs au Canada et dans le monde : volumes, revues, journaux, affiches, estampes, atlas et cartes, photographies, cartes postales, enregistrements sonores ou autres, sans discrimination et sans sélection. Aucune autre bibliothèque du Québec n'est en mesure de constituer une telle collection patrimoniale et il s'agit du seul lieu qui rassemble systématiquement et de manière exhaustive toute l'édition québécoise. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 23).

Or, en tant qu'élément central d'un réseau de bibliothèques, comprenant une bibliothèque centrale et 23 bibliothèques de quartier, la Bibliothèque Centrale de Montréal n'est pas pourvue de ce caractère unique. Si le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal domine par sa taille, tant du point de vue du nombre de ses bibliothèques de quartier que de la population à desservir, au Québec 33 autres municipalités ont une bibliothèque centrale et des bibliothèques de quartier.

En ce qui concerne les grandes villes canadiennes, la Bibliothèque de Montréal est présente au Council of Administrators of Large Urban Public Libraries (CACUPL) parmi les 41 membres de cet organisme dont les bibliothèques publiques se retrouvent dans les villes canadiennes de plus de 100 000 de population. Les bibliothèques de Ville de Laval et de Longueuil sont aussi membres de CACUPL (Council of Administrators of Large Urban Public Libraries, 1996, p. 1). Donc, sur la scène canadienne, la Bibliothèque de Montréal n'est pas unique non plus. D'ailleurs, l'énoncé de mission de la Bibliothèque de Montréal reflète les caractéristiques de base de tout énoncé de mission d'une bibliothèque publique :

« La Bibliothèque de Montréal a pour mission de répondre aux besoins d'information, d'éducation, de culture et de loisirs documentaires de la communauté, en mettant à sa disposition un réseau de bibliothèques publiques.

Elle fait la promotion de la lecture auprès de la population montréalaise et lui fournit les services et les collections nécessaires à l'autoformation continue et au développement des connaissances.

Par le recours à un personnel spécialisé et l'utilisation des technologies appropriées, elle démocratise l'accès à l'information sous toutes ses formes et de toute provenance. » (Comité sur la Bibliothèque centrale de Montréal, 1996, p. 19).

Au sujet de la Bibliothèque centrale, il est précisé que : « La mission de la Bibliothèque centrale s'inscrit dans cette mission de la Bibliothèque de Montréal. Certains éléments de la mission lui sont plus spécifiques alors que d'autres s'adressent à l'ensemble des bibliothèques du réseau. » (Comité sur la Bibliothèque centrale de Montréal, 1996, p. 19). Pour une analyse critique des principales recommandations du comité, il est impératif à notre avis de garder à l'esprit les différences fondamentales caractérisant les missions, buts et objectifs de ces deux institutions.

De plus, comme nous le verrons tout au court de cette analyse, il existe une autre différence tout aussi fondamentale en ce qui a trait à la structure administrative de chacune de ces institutions : la Bibliothèque nationale du Québec étant une institution gouvernementale relevant directement du ministère de la Culture et des Communications, alors que le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal en tant que service municipal relève du Service de la Culture de la Ville de Montréal. À première vue, le fait de souligner une telle différence peut paraître parfaitement anodin. Par contre, la lecture du rapport et l'analyse de ses principales recommandations démontrent, assez clairement, que les enjeux sont de taille et

qu'au niveau des bibliothèques concernées, il semble que le scénario proposé met en présence David et Goliath.

Analyse des recommandations

Aux pages 89, 90 et 91 du rapport, sous la rubrique *Principales recommandations du Comité*, se trouvent les 11 Recommandations faisant l'objet de la présente analyse.

□ Recommandation no 1 :

Que soit créée, par une loi de l'Assemblée nationale, la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ).

La nécessité de recourir à une loi de l'Assemblée nationale pour créer la Grande Bibliothèque du Québec est justifiée dans le rapport par le paragraphe suivant :

« Compte tenu du concept original qui est proposé, la nouvelle institution étant créée à partir de deux autres institutions, l'une municipale et l'autre gouvernementale, il nous paraît nécessaire que la Grande Bibliothèque du Québec ait sa loi propre. De plus, l'adoption d'une loi par le gouvernement revêt un caractère symbolique qui illustre l'importance que le Québec accorde au projet. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 85).

Recourir à une loi du gouvernement pour établir la GBQ n'a rien de préjudiciable en soi. Une loi oblige les parties en présence, d'une part la Bibliothèque nationale du Québec et d'autre part, la Bibliothèque de Montréal à s'entendre et à passer à l'action. Mais puisque l'on fait mention de deux institutions, l'une municipale et l'autre gouvernementale, s'agit-il bien de la Bibliothèque de Montréal et de la Bibliothèque nationale du Québec ? Pas tout à fait, car si la Bibliothèque nationale du Québec en tant que société autonome relevant du ministère de la Culture et des Communications a plein droit au chapitre, comme le précise d'ailleurs la

recommandation no 7 : « qu'un protocole d'entente intervienne entre la Bibliothèque nationale du Québec et la GBQ aux fins de : [...] », en ce qui a trait à la Bibliothèque de Montréal, en tant que service municipal relevant du Service de la Culture de la Ville, cette bibliothèque ne peut aucunement occuper l'avant-scène. D'ailleurs, la recommandation no 8 précise : « qu'un protocole d'entente intervienne entre la Ville de Montréal et la GBQ aux fins de : [...] ». Ainsi, dès la première recommandation, le processus politique est enclenché. Il est donc permis de prévoir que dans ce processus, les enjeux de départ risquent fort de passer à l'arrière-plan.

En ce qui a trait au caractère symbolique de la loi illustrant l'importance que le Québec accorde au projet, il convient de souligner qu'au Québec l'importance accordée aux bibliothèques a toujours été et demeure des plus relative. À titre d'exemple, il faut se souvenir qu'en 1992 le gouvernement abrogeait la Loi sur les Bibliothèques publiques et qu'en 1994 le ministère de la Culture et des Communications poursuivait le travail en abolissant la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques. D'ailleurs, en 1995, François Séguin nous rappelait ces gestes bien concrets :

« Le Manifeste [de l'Unesco] stipule que la bibliothèque publique doit pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques et que ces textes doivent favoriser la mise en place d'un réseau national de bibliothèques régi par des normes de service convenu. Alors que de tels textes existent dans la quasi totalité des pays occidentaux, aucune loi n'encadre le développement des bibliothèques québécoises. En effet, en septembre 1992, le gouvernement du Québec créait un vide juridique en abrogeant la loi sur les bibliothèques publiques qui datait de 1959.

En outre, renonçant à son rôle de maître d'oeuvre dans le secteur des bibliothèques et de la lecture publique, le ministère de la Culture et des Communications

liquidait, en mars 1994, la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques dans le but de ... régionaliser le dossier des bibliothèques publiques ! » (Séguin, 1995, p. B2).

□ **Recommandation no 2 :**

Que la GBQ soit constituée en société autonome relevant du ministre de la Culture et des Communications et gérée par un conseil d'administration représentatif des instances participantes, du milieu des bibliothèques et du grand public.

Que la Grande Bibliothèque du Québec soit constituée en société autonome et qu'elle soit gérée par un conseil d'administration représentatif convient tout à fait, à notre avis, au « concept original qui est proposé ». Il est important de noter cependant l'explication fournie dans le rapport à ce sujet :

« Nous insistons également sur le fait – fondamental – que les deux principales instances participantes, la Ville de Montréal et la Bibliothèque nationale du Québec, soient représentées au sein du conseil d'administration de la GBQ, afin qu'elles aient leur mot à dire sur la gestion de l'institution à laquelle elle confie leurs collections. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 85). Ainsi le texte ci-haut précise sans équivoque que les « deux principales instances participantes » à être représentées au sein du conseil d'administration sont d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Bibliothèque nationale du Québec. S'il convient de se sentir rassuré par une telle affirmation, il convient également de se demander pourquoi « la Ville de Montréal » (un gouvernement municipal) d'une part, et « la Bibliothèque nationale du Québec » (une bibliothèque) d'autre part ? Si, en milieu québécois, la Ville est le porte-parole de la bibliothèque municipale, est-ce à dire que la Bibliothèque nationale du Québec est le porte-parole du ministère de la Culture et des Communications ? Question sans grande importance diront certains, nuance

stratégique d'un processus politique bien enclenché pourraient penser les autres. Dans cette arène politique, nous nous permettons d'insister ici sur le fait – fondamental – que l'une des deux institutions participantes, la Bibliothèque de Montréal, se retrouve en arrière-plan. En ce qui concerne la représentation « du milieu des bibliothèques et du grand public », le rapport ne dit mot. Y a-t-il lieu d'entrevoir un processus démocratique faisant appel au public, ou préférera-t-on le processus de sélection et de nomination interne, c'est-à-dire, les deux principales instances choisissant au préalable les représentants, tant du grand public que du milieu des bibliothèques ? Il y a fort à parier que la tradition prévaudra et que l'on optera pour un processus de sélection et de nomination à l'interne.

□ **Recommandation no 3 :**

Que la GBQ, lieu convivial de référence et de prêt, ait pour mission de :

- contribuer à l'épanouissement d'une société démocratique en offrant à tous, indistinctement, un accès à l'information, au savoir et au patrimoine documentaire ;
- valoriser la lecture et l'enrichissement des connaissances ;
- fournir une vitrine de choix à l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- favoriser l'intégration sociale des différents groupes qui composent la communauté québécoise ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

En ce qui a trait à la Recommandation no 3, il faut noter que la Grande Bibliothèque sera, d'abord et avant tout, « un lieu convivial de référence », puisqu'au départ environ le 3/4 des documents ne sera pas disponible pour le prêt. À ce sujet le rapport est suffisamment précis. En premier lieu, voici quelques explications sur la provenance des documents :

Aujourd'hui, le siège et les activités de conservation sont réunis dans un nouvel édifice ; par contre, les services au public restent dispersés en trois lieux : les livres se trouvent rue Saint-Denis, les journaux et revues, rue de l'Esplanade, et les collections spéciales, rue Sherbrooke Ouest. Ce sont ces trois collections qui seraient dorénavant abritées par la Grande Bibliothèque du Québec. Nous parlons ici d'un million et demi de documents, une collection qui, prévoit-on, va doubler d'ici 2015 et se maintenir à ce volume puisque la Bibliothèque nationale assure l'élagage continu de ses collections de diffusion. « *La Bibliothèque nationale du Québec confie donc à la Grande Bibliothèque la gestion courante de sa collection destinée au public.* » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, pp. 50-51).

La nécessité de consulter sur place les documents de la Bibliothèque nationale du Québec est clairement précisée dans le rapport : « *Que les documents de la BNQ, qui pourront être consultés sur place mais non empruntés, [...].* » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, pp. 55-56). Donc, le 3/4 de la collection de la Grande Bibliothèque ne pourra être emprunté, mais occupera, tout de même, le 3/4 de l'espace réservé à la collection de cette bibliothèque. De plus les projections sont telles que dans moins de 20 ans (2015), cette composante de la collection aura doublé.

En ce qui concerne la Bibliothèque centrale de Montréal, le rapport énumère les différentes composantes de sa collection, présente un tableau du nombre de livres à la Bibliothèque centrale, près d'un demi million (*Une grande bibliothèque pour le Québec*, 1997, Tableau 8, p. 52), et élabore sur le manque d'espace et de fonctionnalité de l'édifice de la rue Sherbrooke. De tout ceci, il appert qu'une contribution d'un demi million de documents (livres) est envisagée : « *Avec plus de deux millions de documents à son actif, la GBQ est donc assurée de présenter des collections comparables à celles d'autres grandes bibliothèques nord-américaines.* » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 49).

[...] le fait d'être logée dans un édifice de grande superficie, et de réunir, tant bien que mal, un grand nombre de documents ne confère pas le droit de comparer la Grande Bibliothèque du Québec aux grandes bibliothèques (publiques) nord-américaines

En effet, dans un chapitre présentant « Un aperçu de quelques modèles privilégiés ailleurs », en termes de grandes bibliothèques nord-américaines, le rapport présente brièvement deux « grandes bibliothèques pour le grand public » : San Francisco et Vancouver, et « une grande bibliothèque métropolitaine de référence » : la Metropolitan Toronto Reference Library. Mais ici, il faut attirer l'attention sur le fait que les seules comparaisons valables ne peuvent porter que sur le nombre de documents ou de mètres carrés. Car le fait d'être logée dans un édifice de grande superficie, et de réunir, tant bien que mal, un grand nombre de documents ne confère pas le droit de comparer la Grande Bibliothèque du Québec aux grandes bibliothèques (publiques) nord-américaines. Le danger de comparer les collections de la GBQ à celles de ces autres grandes bibliothèques est d'escamoter la nature de ces collections. Les collections des bibliothèques publiques de San Francisco et de Vancouver sont universelles à part entière.

D'autre part, en termes de quantité et de qualité des collections, le rapport se fait rassurant :

« *Il en est des bibliothèques comme des musées : c'est d'abord la collection qui détermine leur force d'attraction et leur utilité sociale et culturelle. Par ailleurs, on peut difficilement parler de « grande » bibliothèque, quelle qu'en soit la dimension physique, sans faire référence à une « grande » collection, qui en impose tant par sa quantité que par sa*

qualité. Or, il n'y avait qu'une seule façon de conduire la Grande Bibliothèque du Québec à se constituer une collection digne des ambitions que nous souhaitions lui donner : il fallait réunir les collections de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Bibliothèque centrale de Montréal. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 49).

Au point de départ, les collections de la GBQ ne permettent de remplir efficacement qu'un seul des sept éléments constituant l'énoncé de mission : « fournir une vitrine de choix à l'édition québécoise », et ce, grâce à la généreuse contribution de la Bibliothèque nationale du Québec. D'ailleurs avant de construire un bel édifice, un autre « palais du livre en marbre » il faudrait peut-être s'éloigner temporairement de nos traditions et tirer les leçons de l'histoire, afin de ne pas répéter certaines erreurs du passé :

« *Ce que les administrateurs municipaux désiraient par-dessus tout, et ce qui les a poussés à l'action, c'était la construction d'un édifice digne de la métropole canadienne : un palais du livre en marbre.* » (Lajeunesse, 1983, p. 193).

De plus, au sujet des collections de la Grande Bibliothèque du Québec, certains éléments du paragraphe qui suit, relatant les écrits de 1909/1910, rappellent étrangement le paragraphe du rapport *Une grande bibliothèque pour le Québec* cité précédemment :

« *L'achat de la collection Gagnon servit, dans ce contexte, de solution temporaire, d'étape pour en venir à la création d'une bibliothèque publique. Ces livres étaient, selon l'abbé Dubois qui a servi d'intermédiaire dans cette transaction, d'une scrupuleuse moralité. Cet achat devint une oeuvre patriotique. Seul le député F.-D. Monk, dont on a sollicité l'avis ainsi qu'à beaucoup d'autres, donnait un son discordant : Nous sommes à Montréal tellement arriérés sous le rapport bibliothèque publique qu'il nous convient plutôt de nous fournir abondamment de livres que d'acheter des raretés. Inutile de mentionner que ce*

témoignage n'a fait partie d'aucun dossier public, ni n'a paru dans les journaux. L'acquisition de cette collection de canadiens accentuait une tendance déjà enracinée de la sécurité morale qu'offraient les publications historiques. Pour d'autres personnes, dont le juge Eugène Lafontaine, cette acquisition aura un double avantage. Le premier est l'avantage unique de pouvoir d'un seul coup posséder une section complète de la future bibliothèque de Montréal. L'autre sera de décider la création d'une bibliothèque publique dont le besoin se fait vivement sentir. (Lajeunesse, 1980, pp. 66-67). »

Près de 90 ans ont passé et si les valeurs patrimoniales ont remplacé la sécurité morale, le discours demeure familier. Persistence de la pensée et des idéaux ? Peut-être. Résistance au changement ? Possible.

En ce qui concerne les six autres éléments de cet énoncé de mission, à notre avis, ils forment deux groupes distincts. Le premier groupe caractérise la mission de toute bibliothèque publique, c'est-à-dire : contribuer à l'épanouissement d'une société démocratique, valoriser la lecture et l'acquisition de connaissances, faciliter l'autoformation continue et, finalement, favoriser l'intégration sociale des différents groupes.

Dans la mesure où c'est d'abord la collection qui détermine la force d'attraction et l'utilité sociale et culturelle d'une bibliothèque publique, celle-ci doit être d'abord et avant tout de nature universelle. Le deuxième groupe, ayant trait au renforcement de la coopération et des échanges entre bibliothèques ainsi qu'à la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle, ne semble avoir pour but que de transférer à la Grande Bibliothèque le rôle de leadership que le ministère de la Culture et des Communications refuse de jouer depuis qu'il a décidé de ... régionaliser le dossier des bibliothèques publiques. Comme le dit si bien le rapport :

« À l'époque, la Direction des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles ne comptait que trois employés. Or, la réorganisation administrative effectuée au gouvernement depuis le début des années quatre-vingt-dix, et qui a aussi touché le ministère de la Culture et des Communications (MCC), a encore réduit les effectifs du ministère : la Direction qui aurait dû grandir a été abolie. À court et moyen termes, il est peu probable que de nouvelles ressources permettent au MCC de remettre la structure sur pied et de lui fournir les moyens adéquats. Le leadership national réclamé il y a dix ans est donc toujours à bâtir. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 76).

Devant l'urgence de la situation il fallait bien trouver une solution, aussi incongrue soit-elle.

□ **Recommandation no 4 :**

Que la GBQ s'attache, dès sa création, à la concrétisation des grands mandats nationaux qui découlent de sa mission, afin de maximiser son impact sur le territoire du Québec [...].

De cette mission générale découlent de grands mandats. En effet, la Grande Bibliothèque du Québec est, à la fois, « - lieu convivial de référence et de prêt, - outil d'intégration sociale, - catalyseur de la représentation québécoise au sein de la bibliothèque virtuelle universelle, - bibliothèque d'appoint, - centre d'expertise et de coordination nationale, - lieu de promotion de la lecture et de l'édition québécoise et - lieu d'interaction avec la francophonie internationale. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 46).

Alors qu'un énoncé de mission a pour but de présenter les orientations fondamentales de l'institution, les mandats qui lui sont confiés ont pour but de préciser les actions que celle-ci doit entreprendre afin de remplir sa mission. Pour chacun de ces mandats, des buts et objectifs sont

définis permettant ainsi à l'institution de mesurer ses progrès. Les mandats énumérés ci-haut sont pour ainsi dire à l'image de la mission.

Tout d'abord, le grand mandat national de la GBQ est celui d'ÊTRE, et si c'est d'abord la collection qui détermine la force d'attraction et l'utilité sociale et culturelle de la bibliothèque, donc à notre avis, dès sa création, la Grande Bibliothèque du Québec sera un « lieu convivial de référence » ou l'on y fera la « promotion de la lecture et de l'édition québécoise ». Ceci est fort louable et n'a rien de répréhensible en soi. Mais un tel mandat caractérise davantage une bibliothèque nationale qu'une bibliothèque publique.

Pour ce qui est des cinq autres mandats, la lecture des explications fournies aux pages 46 à 48 du rapport révèle qu'ils sont de nature si diversifiée et si différente qu'il faut s'y attarder quelque peu. En ce qui concerne le mandat d'être « un outil d'intégration sociale », on y lit :

« Lieu d'affluence publique, la Grande Bibliothèque du Québec offre aux citoyens qui pourraient se trouver démunis face au monde documentaire des services visant à faciliter leur intégration sociale : apprentissage du français pour les nouveaux arrivants, matériel documentaire adapté aux déficiences visuelles ou auditives, soutien au cheminement de carrière, services d'apprentissage aux personnes ayant des difficultés de lecture. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 46). En définissant la GBQ comme un « lieu d'affluence publique » il est évident que ce mandat ne relève pas de la Grande Bibliothèque du Québec. Il faut avoir une compréhension extrêmement limitée des services à offrir, ainsi que des clientèles à desservir, pour confier à cette grande bibliothèque nationale entre autres, les mandats d'apprentissage du français pour les nouveaux arrivants, ainsi que des services d'apprentissage aux personnes ayant des difficultés de lecture. Non pas que ce ne soit pas le rôle et la responsabilité de la bibliothèque publique de contribuer

Une grande bibliothèque pour le Québec : analyse des principales recommandations

à part entière à la réalisation de tels mandats, mais particulièrement pour une région métropolitaine comme la région de Montréal, la réussite de telles actions repose d'abord et avant tout sur un ensemble de services hautement personnalisés et individualisés. Pour ces clientèles, si l'on se réfère à la recommandation no 5 qui préconise « que la GBQ soit une bibliothèque de diffusion destinée au grand public », il ne suffit pas d'avoir accès gratuitement aux services de base, de disposer de longues heures d'ouverture, ni même d'avoir libre accès aux collections. Il faut d'abord et avant tout un service documentaire personnalisé, défini en fonction des besoins d'un individu ou d'un petit groupe et en collaboration avec les organismes qui oeuvrent auprès de ces clientèles **dans les quartiers**. L'approche que l'on pourrait qualifier de « grande foire du livre et des nouvelles technologies de l'information », telle que présentée dans le rapport n'est certainement pas des plus conviviale pour ces clientèles.

D'autre part, bien qu'à caractère national, les mandats d'être un « un catalyseur de la représentation québécoise au sein de la bibliothèque virtuelle universelle », une « bibliothèque d'appoint », ainsi qu'un « centre d'expertise et de coopération nationale », ne nécessitent pas la création d'une Grande Bibliothèque du Québec. En tant que bibliothèque d'appoint pour les bibliothèques publiques du Québec, la Bibliothèque de Montréal joue sans doute déjà ce rôle. Si tel n'est pas le cas, ce n'est pas le manque d'espace à la Bibliothèque centrale de Montréal qui explique ce manque de leadership. La nécessité de corriger une telle situation, tout comme d'ailleurs le besoin urgent d'encourager, de soutenir et d'orienter la participation des bibliothèques publiques du Québec au développement de la bibliothèque virtuelle universelle, ainsi que le besoin de coordination au sein du réseau québécois des bibliothèques publiques et de soutien auprès des municipalités, tel que décrit à la page 47 du rapport n'est pas du ressort de la GBQ, aussi grande soit-elle. En ce qui concerne nos bibliothèques publiques,

les nombreuses erreurs accumulées au cours des années furent commises à des paliers décisionnels et administratifs autres que celui de la bibliothèque municipale. Il leur revient donc d'assumer ce leadership. Le dernier mandat, celui d'être un « lieu d'interaction avec la francophonie internationale », sera brièvement discuté dans le contexte de la recommandation no 7 portant sur le protocole d'entente entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Grande Bibliothèque du Québec.

□ **Recommandation no 5 :**

Que la GBQ soit une bibliothèque de diffusion destinée au grand public et dont l'accès sera facilité par la gratuité de ses services de base, par de longues heures d'ouverture et par un libre accès aux collections.

Ici, l'on ne peut que féliciter le Comité de se prononcer, sans équivoque, sur l'accès gratuit aux services de base, ainsi que sur la nécessité de longues heures d'ouverture. Il est évident qu'au premier abord une telle recommandation rassure. Il est regrettable cependant que le Comité n'ait pas eu le courage d'aller plus loin et de définir précisément le contenu des services de base offerts gratuitement par la Grande Bibliothèque du Québec, ainsi qu'un minimum d'heures d'ouverture.

En ce qui concerne la gratuité des services de base, il s'agit sans aucun doute des services de référence et de prêt. Ou peut-être ne s'agit-il que de la consultation sur place ? Car dans le contexte de la Grande Bibliothèque du Québec « destinée au grand public », assurer la gratuité des services de base définis entre autres en termes de prêt des documents peut s'avérer fort périlleux. Au centre-ville de Montréal, le grand public ne réside pas toujours sur le territoire de la Ville de Montréal. Alors une autre question se pose : l'accès gratuit aux services de base sera-t-il défini en termes de lieu de résidence ? Ou encore, se pourrait-il que la Grande Bibliothèque du Québec opte pour deux définitions des services de base tenant compte à la fois des services offerts et du lieu de résidence ?

La mention du libre accès aux collections laisse perplexe. Doit-on interpréter « libre accès » dans le sens d'accès direct, immédiat, sans intermédiaire à toutes les collections de la Grande Bibliothèque, ou doit-on interpréter « libre accès » dans le sens de grand public, c'est-à-dire porte ouverte à tous, sans contrôle du lieu de résidence ou autre ? Dans un cas comme dans l'autre, à notre avis, une telle mention est superflue puisque d'une part la Grande Bibliothèque est précisément grande afin de donner libre accès aux collections qu'elle contient et d'autre part, si elle est grand public, elle est par définition ouverte à tous.

□ **Recommandation no 6 :**

Que la GBQ devienne le guichet unique permettant à ses clientèles d'accéder aux collections qu'elle regroupe, notamment celles que la Bibliothèque nationale du Québec diffuse auprès du public et celles de la Bibliothèque centrale de Montréal, collections qui pourront être repérées dans un catalogue unifié.

Cette recommandation est tout simplement superflue puisque tout le concept de la Grande Bibliothèque du Québec repose sur cette idée de « guichet unique ». De plus, à notre avis, une telle recommandation est plutôt maladroite car de nos jours, l'expression « guichet unique » dénote une centralisation des services entraînant une diminution des points de services. Par contre, si ce guichet unique ne concerne que le repérage des collections dans un catalogue unifié, est-il nécessaire d'en faire mention ? De nos jours, les technologies de l'information sont telles que déjà le catalogue de la Bibliothèque de Montréal est unifié et ce, même si ses collections résident dans au moins 24 édifices répartis à travers la Ville.

□ **Recommandation no 7 :**

Qu'un protocole d'entente intervienne entre la Bibliothèque nationale du Québec et la GBQ aux fins de :

a) confier à la GBQ le fonds actuel et futur de la Bibliothèque nationale,

constitué du deuxième exemplaire reçu par dépôt légal et destiné à être diffusé ;
b) confier à la GBQ le mandat de mise en valeur et de diffusion de ce fonds ;
c) préciser, en corollaire, les obligations de la GBQ à l'égard des clientèles de la Bibliothèque nationale du Québec ;
d) prévoir les modalités de transfert de ressources humaines, financières et matérielles afférentes à la Bibliothèque nationale du Québec.

□ Recommandation no 8 :

Qu'un protocole d'entente intervienne entre la Ville de Montréal et la GBQ aux fins de :

- a) confier à la GBQ la possession de l'essentiel du fonds de la Bibliothèque centrale de Montréal ;
- b) confier à la GBQ le mandat de mise en valeur et de diffusion de ce fonds ;
- c) préciser, en corollaire, les obligations de la GBQ à l'égard de l'offre de services aux Montréalais, y compris le développement des collections ;
- d) prévoir les modalités de transfert de ressources humaines, financières et matérielles afférentes aux activités de la Bibliothèque centrale de Montréal.

Bien que les recommandations nos 7 et 8 soient pratiquement identiques, il faut prendre note des explications fournies dans le texte à leur sujet. Tout d'abord en ce qui concerne la Bibliothèque nationale du Québec :

« À cet effet elle convient, par entente avec la GBQ, de confier à la nouvelle institution son mandat de mise en valeur et de diffusion des collections. Ce faisant, la BNQ conserve l'ensemble de ses fonctions, notamment en matière d'acquisition, de traitement et de conservation du patrimoine documentaire québécois, ainsi que celles liées à la publication de bibliographies et aux relations internationales. Cette proposition a fait l'objet de discussions avec les membres du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale, lesquels lui ont manifesté un appui enthousiaste. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, pp. 51-52).

Dans le contexte de l'expertise de la Bibliothèque nationale du Québec, on note que le rapport précise clairement que : la BNQ conserve l'ensemble de ses fonctions et que le conseil d'administration de la BNQ a manifesté un appui enthousiaste au projet.

[...] en ce qui concerne les négociations entre la Ville de Montréal et le gouvernement, le processus de négociations et les enjeux sont tout autres. En plus d'être politique, le processus devient public [...]

Par contre, en ce qui a trait à l'avenir de la Bibliothèque de Montréal, c'est-à-dire un réseau composé d'une centrale et de 23 succursales, le rapport est muet. On y trouve cependant une proposition qui mérite notre attention :

« Nous proposons donc que, à l'instar de la démarche entreprise avec la Bibliothèque nationale, le gouvernement entame des négociations avec la Ville de Montréal pour confier par entente à la Grande Bibliothèque du Québec l'essentiel du fonds de la Bibliothèque centrale de Montréal, ainsi que le mandat d'assurer la mise en valeur et la diffusion de ce fonds. L'entente devra aussi préciser les obligations de la GBQ quant aux services à offrir aux Montréalais. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 53).

Donc, d'une part, la Bibliothèque nationale du Québec convient directement avec la Grande Bibliothèque du Québec d'une entente afin de confier à cette dernière son mandat de mise en valeur et de diffusion de ses collections. D'autre part, la Ville de Montréal négocie avec le gouvernement une entente pour confier à la Grande Bibliothèque du Québec l'essentiel du fonds de la Bibliothèque centrale de Montréal. Tenant compte de la recommandation no 2 qui propose que la GBQ relève du ministre de la Culture

et des Communications, ainsi que du fait que la Bibliothèque nationale du Québec relève elle aussi du ministre de la Culture et des Communications, le transfert du mandat de mise en valeur et de diffusion d'une bibliothèque à l'autre ne présente vraiment aucun problème. Il suffit d'inclure ce mandat dans celui de la nouvelle institution, puisque précisément cette dernière est créée dans le but de répondre aux besoins de la première. Par contre, en ce qui concerne les négociations entre la Ville de Montréal et le gouvernement, le processus de négociations et les enjeux sont tout autres. En plus d'être politique, le processus devient public, et la nature des enjeux risque fort de varier selon l'expertise et l'intérêt des divers bureaux et services municipaux interpellés. Ainsi, en termes de bibliothèque, il semble qu'effectivement le scénario proposé mette en présence David et Goliath.

Afin d'illustrer davantage ce propos, nous nous permettons de porter brièvement à l'attention du lecteur un extrait du document présentant le nouvel édifice de conservation de la Bibliothèque nationale du Québec, inauguré le 26 mai 1997 et situé rue Holt à Montréal. Aux pages 16 et 17 de ce document, se trouve la vision immobilière de la Bibliothèque nationale du Québec : « Une vision immobilière – deux missions fondamentales, deux édifices » et « Une vision immobilière... avantageuse et aux impacts multiples ». Au niveau de la mission, on y apprend que :

« Le projet a été axé sur les deux missions fondamentales de la Bibliothèque nationale : la conservation et la diffusion. Par conséquent, la construction de deux bâtiments a été envisagée, l'un consacré à la conservation et l'autre à la diffusion. » (Le siège social et le centre de conservation de la Bibliothèque nationale du Québec, 1997, p. 16).

D'autre part : « Le regroupement des magasins de conservation en un seul bâtiment règle une partie du problème de dispersion des services et dote la

Une grande bibliothèque pour le Québec : analyse des principales recommandations

Bibliothèque nationale d'équipements lui permettant d'assurer efficacement son mandat de conservation du patrimoine publié. Dans le cadre de la vision immobilière où deux édifices sont aménagés, la localisation des services administratifs et des services internes de la Bibliothèque au centre de conservation entraîne une diminution de 6,136 m² des espaces prévus dans l'édifice de diffusion, permettant ainsi une économie substantielle d'espace au centre-ville. Le regroupement des activités de diffusion en un seul édifice situé au centre-ville réglera définitivement le problème de dispersion de la Bibliothèque nationale du Québec.» (Le siège social et le centre de conservation de la Bibliothèque nationale du Québec, 1997, p. 17).

Ce rôle d'expertise et de leadership de la Bibliothèque nationale du Québec ne fait aucun doute. En fait, les succès accumulés ces dernières années démontrent son dynamisme. Ce qui étonne par contre, c'est que la vision immobilière de la Bibliothèque nationale reconnaisse les deux missions fondamentales de celle-ci et conclut au besoin de deux édifices, alors qu'en parallèle dans le rapport « Une grande bibliothèque pour le Québec », on ne dise mot des deux missions fondamentalement différentes des deux bibliothèques que l'on tente de réunir sous le même toit. Serait-ce l'histoire qui se répète ? Comme mentionné précédemment : « [...] on peut difficilement parler de « grande » bibliothèque, quelle qu'en soit la dimension physique, sans faire référence à une « grande » collection [...] ». L'ajout de la Bibliothèque centrale de Montréal à ce projet ne serait-il, somme toute, qu'un prétexte ?

En dernier lieu, quelques mots sur le dernier mandat de la Grande Bibliothèque du Québec, c'est-à-dire celui d'être un « lieu d'interaction avec la francophonie internationale ». Ce mandat confié à la Grande Bibliothèque surprend quelque peu si l'on tient compte du fait qu'entre autres, la Bibliothèque nationale conserve parmi ses fonctions celles liées aux

relations internationales. Une fois de plus, il devient difficile de faire la part des choses entre ces deux bibliothèques. Et si, à ces fonctions similaires, s'ajoute une philosophie d'utilisation des espaces quasi identique, il vaut peut-être mieux abandonner l'idée de faire la part des choses. : « Contrairement à d'autres grandes bibliothèques, par contre, nous proposons que le nouvel édifice, sur environ 90% de sa superficie, n'accueille que des services à la diffusion et n'héberge qu'un minimum de services techniques ou administratifs. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 60).

□ Recommandation no 9 :

Que la GBQ soit dotée d'un budget annuel d'environ 25 millions de dollars pour lui permettre d'assurer la totalité de ses mandats, étant entendu qu'environ la moitié de ce budget de fonctionnement proviendra de programmes existants.

En ce qui a trait aux « coûts du fonctionnement annuel », le rapport est si bref que seule une confiance aveugle peut en guider la lecture. Des trois paragraphes portant sur cet aspect, deux sont particulièrement révélateurs. Le premier paragraphe annonce qu' : « [...] il est réaliste de penser qu'en régime de croisière, le budget de fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec sera d'environ 25 millions de dollars. » Ce réalisme vient du fait que l'on a tenu compte : « [...] des services proposés, du personnel et des différents mandats qu'assume la GBQ, et à partir des budgets de fonctionnement attribués dans des institutions comparables [...] » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 80).

Le deuxième paragraphe, lu dans le contexte du Tableau 9 de la page 80 du rapport, maintien que : « Nous avons tout lieu de croire qu'il sera possible d'aller chercher environ 50 % de ce budget à même des programmes existants (tableau 9) ». Il faut noter ici la confiance et le ton rassurant du Comité : « Nous avons tout

lieu de croire qu'il sera possible d'aller chercher environ [...] ». Il faut dire qu'à la signature des deux premiers protocoles d'entente, 10 millions de dollars sont assurés puisque : « Les sources principales seraient la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications qui transfèreraient à la GBQ les crédits respectivement alloués à la Bibliothèque centrale de Montréal et à la Bibliothèque nationale pour leur fonction de diffusion. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 80). Ceci à la condition, bien sûr, que lorsque la GBQ aura atteint son régime de croisière, dans trois ou quatre ans, un contexte de coupures budgétaires galopantes n'incitera pas l'une ou l'autre de ces deux principales instances à reviser à la baisse leurs transferts de paiements. Pas plus qu'un tel contexte ne pourrait les inciter à tout simplement se désister financièrement. Une loi oblige les parties à s'entendre, mais les conditions d'une entente sont nécessairement renégociables à plus ou moins long terme.

Pour le reste, il semble qu'il faille attendre et voir en temps et lieu. Certaines contributions servant à la réalisation de services spécialisés proviendraient possiblement du :

« [...] ministère de la Santé et des Services sociaux pour les services adaptés aux personnes handicapées; [du] ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour les services de soutien au cheminement de carrière; [et du] ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour les services aux nouveaux arrivants. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, pp. 80-81).

Sans oublier que : « La GBQ peut aussi compter sur des revenus autonomes provenant notamment de la tarification de certains services [...] ». (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 81). D'où la nécessité, à notre avis, de définir clairement le contenu des services de base (gratuits) ainsi que les clientèles à qui s'adressent ces services.

□ **Recommandation no 10 :**

Que la GBQ, logée dans un immeuble d'environ 30 000 mètres carrés, soit située au centre-ville de Montréal, dans un endroit facile d'accès, très bien desservi par les transports en commun.

Que la GBQ soit située au centre-ville, que ce soit un endroit facile d'accès et très bien desservi par les transports en commun, est somme toute, l'évidence même. Par contre, il en est des 30,000 mètres carrés comme des 25 millions de dollars, la confiance est de rigueur. Ne serait-ce qu'une coïncidence que dans tout le rapport, long de plus de 90 pages, il semble qu'un seul paragraphe mentionne la superficie de l'édifice qui abritera la Grande Bibliothèque :

« L'estimation que nous faisons des coûts de construction, d'aménagement et, par la suite, de fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec se fonde sur une surface de 30,000 mètres carrés qui répondrait aux exigences du concept que nous avons élaboré. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 79).

Il faut préciser cependant que, dans le contexte de « quelques modèles privilégiés ailleurs », le Tableau 6 à la page 36 du rapport présente le nombre de mètres carrés des bibliothèques publiques de Vancouver et de San Francisco, 32 300 et 35 023 respectivement, ainsi que celui de la Metropolitan Toronto Reference Library qui est de 36 417. Donc, de façon tout à fait consistante, le rapport conclut : à bibliothèques comparables, superficies comparables. Comme mentionné précédemment, le seul oubli important est que le fait d'être logée dans un édifice de grande superficie... ne confère pas le droit de comparer la GBQ aux grandes bibliothèques publiques nord-américaines. Vancouver, San Francisco, Metro Toronto, sont des bibliothèques publiques. Le 3/4 de leur collection n'a pas le statut de « patrimoine documentaire » et n'occupe pas le 3/4 de leur superficie et surtout, on ne les a pas dotées de « grands mandats nationaux ».

En fait, si les bibliothèques de Vancouver, San Francisco et Metro Toronto ne se réclament ni du concept, ni du qualificatif de « Grande », ont besoin de plus de 30 000 mètres carrés pour remplir leur mission et servir leurs clientèles adéquatement, la dixième recommandation du rapport ne serait-elle pas trop conservatrice ?

□ **Recommandation no 11 :**

Que le gouvernement mandate, par décret, un conseil provisoire chargé, notamment :

- a) de proposer le contenu de la Loi ;
- b) d'élaborer, en concertation avec la Bibliothèque nationale du Québec, d'une part, et avec la Ville de Montréal, d'autre part, le contenu détaillé des protocoles d'entente à conclure avec la GBQ ;
- c) de confectionner le programme des besoins auxquels devra répondre l'édifice qui abritera la GBQ ;
- d) de suggérer le ou les meilleurs sites pour recevoir la GBQ ;
- e) de préparer le concours d'architecture et de fixer l'échéancier d'exécution des travaux de construction.

*[...] à notre avis les mots
« bibliothèque publique » se
sont rapidement transformés en
« bibliothèque grand public »,
pour ne pas dire en « institution
culturelle grand public » [...] il
va sans dire qu'à notre avis une
telle nuance pourrait s'avérer
fondamentale*

À cette dernière recommandation il y a peu de choses à ajouter. Le mandat du conseil provisoire est particulièrement chargé et les responsabilités qui lui incombent ne sont certes pas des moindres. Mais afin d'éviter que ce rapport ne sombre dans l'oubli tout comme les nombreux rapports précédents portant sur divers aspects du

développement des bibliothèques publiques québécoises, il va de soi qu'une telle recommandation s'imposait. D'autre part, le rapport précise : « Enfin, en attendant l'adoption de la loi, nous proposons qu'un comité provisoire soit créé au cours de l'été pour amorcer les travaux qui permettront à la Grande Bibliothèque de naître. » (Une grande bibliothèque pour le Québec, 1997, p. 85).

La Grande Bibliothèque est née

Entre juin 1997 et juillet 1998 (moment de la rédaction du présent article), les bibliothèques du Québec ont vécu des moments historiques sans précédent. À ce jour, le conseil provisoire a rempli la quasi totalité de ses mandats et plus encore. Avec l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de Loi 403, la Grande Bibliothèque du Québec est née. Bien que le contenu détaillé des protocoles d'entente nous soit inconnu, on nous assure de la bonne marche du dossier. Le programme des besoins est établi et le meilleur site a été choisi. Il ne reste plus qu'à lancer le concours d'architecture et à ce rythme la Grande Bibliothèque du Québec aura pignon sur rue dès la venue de l'an 2000.

Mais avant de se réjouir et de célébrer l'arrivée d'un beau contenant tout neuf au coin des rues Berri et De Maisonneuve, peut-être conviendrait-il de demeurer vigilant et de se préoccuper davantage des divers contenus. Car dans tout ce branle-bas politique, à notre avis les mots « bibliothèque publique » se sont rapidement transformés en « bibliothèque grand public », pour ne pas dire en « institution culturelle grand public ». Nuance sans grande importance diront plusieurs. Il va sans dire qu'à notre avis une telle nuance pourrait s'avérer fondamentale.

À titre d'exemple, outre l'attention minimale portée à l'aspect universel du contenu documentaire de la bibliothèque publique, la diversité du personnel laisse également perplexes :

« *Le fonctionnement complet de la bibliothèque requiert la présence de 274 personnes dont 25 bibliothécaires, 17 autres professionnels, 48 agents de bureau, 16 techniciens en informatique, 48 bibliotechniciens et autres techniciens, 12 employés de secrétariat, 12 postes d'encadrement et 96 postes pour les services internes. Pour une durée d'ouverture hebdomadaire de 60 heures, 350 employés sont requis pour assurer le fonctionnement de cette bibliothèque.* » (La grande bibliothèque du Québec: Programme des activités et des espaces, 1998, p. 67).

Vingt-cinq bibliothécaires pour assurer le fonctionnement de cette grande **bibliothèque** et ceci pour une durée d'ouverture hebdomadaire de 60 heures... Il est vrai qu'à cette liste, il manque 76 autres employés car, en bout de ligne, 350 employés sont requis. Peut-on espérer que l'on pourra trouver 76 bibliothécaires compétent(e)s pour occuper ces emplois ? Qui sait ! Entre 1998 et 2001, peut-être parviendra-t-on à découvrir quelques talents. Sinon, on pourra toujours avoir recours à d'autres professionnels, à des agents de bureau, ou encore à des techniciens en informatique, puisqu'à ce jour la compétence et l'expertise de ces derniers en matière de bibliothèque ne semblent faire aucun doute.

Références

Comité sur la Bibliothèque centrale de Montréal. 1996. *Rapport*. Montréal : Ville de Montréal, 42 p.

Conseil provisoire, Grande bibliothèque du Québec. 1998. *La grande bibliothèque du Québec : programme des activités et des services*. Montréal, 363 p.

Council of Administrators of Large Urban Public Libraries. 1996. *Canadian Public Library Statistics 1996 : A Project of the Council of Administrators of Large Urban Public Libraries (CALUPL)*. Mississauga: Council of Administrators of Large Urban Public Libraries, 80 p.

Une grande bibliothèque pour le Québec : *Rapport du comité sur le développement d'une très grande bibliothèque*. 1997. Québec: Gouvernement du Québec, 99 p.

Lajeunesse, Marcel. 1980. « Les bibliothèques québécoises: les avatars de leur rôle social à travers les âges », in *L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec*. Montréal : Conférences Aegidius-Fauteux, 78 p.

Lajeunesse, Marcel. 1983. « La lecture publique au Québec au 20^{ième} siècle: l'ambivalence des solutions », in *L'imprimé au Québec: aspects historiques (18^e-20^e siècle)*. Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, 274 p.

Séguin, François. 1995. « Bibliothèques publiques : le Québec bafoue les principes de l'Unesco » *La Presse*, 18 octobre, cahier B p. 2.

Le siège social et le centre de conservation de la Bibliothèque nationale du Québec. 1997. Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, 55 p.

Publicité

ARGUS

LA REVUE DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS

Line Glaude

Téléphone : (514) 845-3327
Télécopieur : (514) 845-1618
Courriel : info@cbspq.qc.ca

banque de
titres de langue
française

Où

trouverez-vous les
titres francophones
disponibles au Canada?



<http://www.btlf.qc.ca>

- Plus d'un quart de million de notices en ligne
- Des mises à jour régulières
- Toutes les nouveautés

- **La Banque de titres de langue française**, le grand répertoire des titres francophones disponibles au Canada.
- Service Internet pour la région métropolitaine.
- Conception de sites et de catalogues en ligne.

banque de
titres de langue
française

(514) 288-0991
1 888 340-BTLF
contact@btlf.qc.ca



Le travail autonome en information documentaire : opportunités et dangers

Monique Dumont
Présidente, Infoges inc.

Tendances

Le travail autonome prend de plus en plus d'importance dans nos sociétés occidentales. Dans le milieu de la documentation, la rareté des emplois réguliers incite les jeunes diplômés tout comme les professionnels d'expérience à tenter l'expérience. Au-delà du désir d'avoir une meilleure qualité de vie, le professionnel doit s'interroger sur ses motivations profondes et sur sa capacité à résister au stress et à l'incertitude. Une approche gagnante consiste à bien identifier ses forces et ses faiblesses, à définir ses champs d'expertise et à adapter sa pratique à sa personnalité.

Self-Employment in the Field of Information Management: Opportunities and Pitfalls

The self-employed are becoming an important component of the work force in the western world. In the information field, the scarcity of permanent positions has prompted both recent graduates and experienced professionals to try their hand at starting their own business. Before striking out, the information professional should examine her/his motivation. Will the perceived improvement in quality of life outweigh the additional stress and uncertainty? The best approach is to identify one's strengths and weaknesses, to define one's field of expertise and to adopt work methods appropriate for one's personality.

Le travail autonome est l'une des tendances lourdes du marché du travail. Conséquemment, c'est une réalité de plus en plus présente dans le secteur de l'information documentaire. Il y a quelques années encore, un diplômé de bibliothéconomie avait une carrière toute tracée dans une bibliothèque traditionnelle (universitaire, collégiale ou publique) ou dans un centre de documentation (corporatif, d'association).

Aujourd'hui, le portrait de l'emploi en information documentaire est beaucoup plus hétéroclite. Et si le travail autonome en inquiète plus d'un encore dans notre domaine, il s'avère être une voie choisie volontairement par plusieurs d'entre nous. L'objectif de cet article – qui s'inspire d'une conférence donnée dans le cadre du congrès annuel de la Corporation des bibliothécaires professionnels en mai dernier – est de présenter le travail autonome comme une alternative vous permettant de créer votre propre emploi, en misant sur vos forces personnelles et votre expertise professionnelle tout en gardant les yeux bien ouverts sur les risques d'un tel virage. Je tenterai aussi de dégager les facteurs-clés de succès pour qui voit dans cette nouvelle « façon de faire » une perspective professionnelle intéressante.

Avant d'analyser les opportunités et les dangers du travail autonome, encore faut-il le définir. Qu'entend-on par cette expression « travailleur autonome » ? J'aimerais préciser que dans cet article le masculin englobe le féminin.

■ Une définition du travailleur autonome

Le travail autonome fait partie de cette catégorie d'emploi que les analystes appellent « emploi atypique » c'est-à-dire tout emploi qui n'est pas un emploi salarié à plein temps.

Les différentes études sur le travailleur autonome ont tenté d'apporter des distinctions afin de pouvoir comparer et dégager des tendances du marché de l'emploi.

Ainsi Statistique Canada, l'organisme fédéral de cueillette et d'analyse des statistiques sur les tendances du marché du travail au Canada et dans les différentes provinces, définit ainsi le travailleur autonome¹ : « La catégorie des travailleurs autonomes peut être divisée en deux groupes. Les « employeurs », c'est-à-dire ceux ayant une aide rémunérée et les travailleurs « à leur propre compte » n'ayant pas d'aide rémunérée. De plus, ces groupes peuvent être encore subdivisés selon qu'ils sont des travailleurs autonomes ayant ou non une entreprise légalement constituée en société. »

Une étude de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre² définit ainsi le travailleur autonome : « c'est celui qui exerce une profession ou des activités commerciales seul ou avec d'autres, avec ou sans aide rémunérée. Il possède le libre choix des moyens d'exécution et d'organisation de son travail, fournit les outils et l'équipement

requis, assume la majeure partie des tâches spécialisées et supporte les risques de profit et de perte découlant de son travail. Il peut exercer ses activités à son propre compte ou par le biais d'une société incorporée. Il se caractérise par un besoin d'autonomie élevé et un besoin modéré de pouvoir, d'enrichissement monétaire et de reconnaissance sociale. »

Une première précision ici : le travailleur autonome n'est pas nécessairement un propriétaire-dirigeant, un entrepreneur qui a pour objectif de démarrer une entreprise. Il peut cependant employer occasionnellement ou régulièrement du personnel pour l'aider dans la réalisation de ses mandats. Mais la philosophie du travailleur autonome en est une d'accomplissement personnel et professionnel davantage que d'enrichissement au moyen d'une entreprise dont il est le propriétaire et le promoteur.

Seconde précision : la forme juridique sous laquelle le travailleur autonome exerce son activité a peu d'importance sur la définition du travailleur autonome. Ainsi, un bibliothécaire pourra exercer ses activités sous son nom après s'être enregistré comme une entreprise personnelle, ou encore il pourra s'incorporer (sous régime fédéral ou provincial, selon les circonstances) et alors exercer sous son propre nom ou sous un autre nom.

Le bibliothécaire autonome voudra peut-être démarrer sa pratique avec un ou plusieurs associés. Il pourra le faire en créant une société en nom collectif – sur le modèle des cabinets d'avocats – ou encore en s'incorporant de sorte que ses associés et lui-même deviennent les actionnaires de la nouvelle entreprise.

Le bibliothécaire autonome qui s'incorpore veut certes profiter d'un certain nombre d'avantages fiscaux. Son objectif est alors d'exploiter une entreprise dont les revenus proviennent de plusieurs sources et qui offre une gamme de produits et de services à des clientèles variées. Le bibliothécaire autonome se rapproche

alors beaucoup plus de la définition d'un propriétaire-dirigeant ou d'un entrepreneur. Je parlerai peu de ce type d'organisation pour me concentrer sur le bibliothécaire autonome tel que défini par l'étude de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

Cette étude apporte d'ailleurs des distinctions quant à la façon dont un travailleur autonome peut exercer ses activités.

[...] la philosophie du travailleur autonome en est une d'accomplissement personnel et professionnel davantage que d'enrichissement au moyen d'une entreprise [...]

Ainsi, un « travailleur autonome dépendant » est un travailleur autonome sans aide rémunéré (ou équivalent temps plein) qui répond aux critères de la définition proposée (de travailleur autonome) tout en étant assujéti à un lien de subordination économique avec un donneur d'ouvrage.

Voici un exemple : vous êtes un spécialiste du catalogage et votre bibliothèque décide d'impartir, c'est-à-dire de confier l'exécution de cette fonction à l'extérieur de la bibliothèque. Vous soumissionnez et vous décrochez ce contrat. Votre ancien employeur est votre unique client et vous fournit les instructions de même que tout le matériel requis. Vous êtes devenu un travailleur autonome dépendant plutôt qu'un salarié qui émarge au budget de la paie et des avantages sociaux.

Il y a aussi le « travailleur autonome indépendant qui est un travailleur autonome sans aide rémunéré (ou équivalent temps plein) qui répond aux critères de la définition proposée. »

Je reprends l'exemple ci-dessus : vous obtenez le contrat de la bibliothèque en catalogage mais outre cette bibliothèque,

vous avez plusieurs autres clients à qui vous offrez le même service. Vous décidez des moyens d'exécution du contrat et vous organisez votre travail.

Du point de vue fiscal, il est important de clarifier ce statut de travailleur autonome dépendant ou indépendant afin d'avoir droit aux déductions que permet la loi soit la déduction d'une partie des dépenses encourues afin de générer un revenu. Les critères qui entrent en ligne de compte sont³ :

- le contrôle des heures de travail et la facturation ;
- la fourniture des outils de travail et le risque de perte ;
- le travail accompli est un ajout ponctuel à la structure organisationnelle de votre client ;
- la spécificité du ou des mandats.

Enfin, il y a le « travailleur autonome employeur qui est un travailleur autonome avec aides rémunérés (ou équivalents temps plein) qui répond aux critères de la définition proposée ».

Je reprends à nouveau l'exemple ci-dessus : vous obtenez le contrat de la bibliothèque en catalogage et vous engagez – en sous-traitance ou encore sur le mode salarié – des professionnels pour accomplir sous votre supervision la tâche à remplir.

Il faut donc retenir que le fait d'employer du personnel ne fait pas de vous un entrepreneur ou un dirigeant d'entreprise, mais bien plutôt un travailleur autonome employeur.

Aux fins de cet article, le travailleur autonome est celui tel que défini dans l'étude de la Société québécoise de la main-d'oeuvre : il est indépendant, c'est-à-dire qu'il a plusieurs clients et offre une gamme de produits et services et il peut être au gré des contrats un travailleur autonome employeur.

La tendance du marché de l'emploi

Si l'on parle beaucoup plus de travail autonome de nos jours, c'est qu'il s'agit d'une tendance lourde de l'évolution du marché de l'emploi. Il y a toujours eu des travailleurs autonomes : pensons à l'artisan du Moyen-Âge dans son atelier ou encore aux professionnels qui exercent leurs activités dans le secteur des services comme les médecins, les comptables ou encore les artistes.

De 1991 à 1996, Statistique Canada a cependant enregistré une hausse importante du nombre de Canadiens qui étaient des travailleurs autonomes. Ce sont 1,8 million de personnes qui ont déclaré en 1996 être leur propre employeur, ce qui constitue une hausse de 28 % par rapport à 1991⁴. C'est 13 % de la population active canadienne en 1996 comparativement à 10 % en 1991. Au Québec, les pourcentages sont respectivement de 9 % et de 14,4 %. D'ailleurs, au Québec, entre 1990 et 1995, selon l'étude de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, 55 % des emplois créés étaient des emplois autonomes.

La hausse est particulièrement importante parmi les travailleurs « à leur propre compte », c'est-à-dire ceux travaillant seuls, sans aide, souvent de leur domicile et elle est davantage perceptible chez les femmes.

On estime qu'en l'an 2000, la proportion de travailleurs autonomes au Canada atteindra 25 % de la population active. En 2017, au Québec, l'emploi salarié à temps plein sera surpassé par le travail atypique (temps partiel, travail autonome et temporaire, cumul d'emplois)⁵.

Le milieu de l'information documentaire n'échappe pas à cette tendance. Dans son étude sur les compétences que devra maîtriser le professionnel de l'information, Madame Pierrette Bergeron écrit⁶, citant

les participants à son enquête : « *Les participants [à l'enquête] ont indiqué que les organisations embaucheront des employés occupant des postes permanents pour assurer le travail constituant le « noyau dur » de leurs activités. À cette équipe s'adjoindront des personnes qui exécuteront le travail jugé « périphérique » dans une perspective d'impartition de services. Ces personnes travailleront soit dans l'organisation, soit à l'extérieur, comme travailleurs autonomes, consultants ou employés d'une autre compagnie qui exécute le contrat d'impartition.* » Plus loin, il est écrit : « *Dans ce contexte, on prévoit que les futurs diplômés seront surtout des travailleurs autonomes, ayant développé une clientèle multiple, composée d'individus et d'entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs.* »

Malgré eux, peut-être, les diplômés de l'EBSI n'ont d'autre choix que de se considérer comme des travailleurs autonomes

La récente étude sur les emplois occupés après la diplomation des étudiants au programme de maîtrise de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'Information de l'Université de Montréal confirme cet énoncé⁷ :

- les emplois obtenus sont surtout à temps plein mais pour plus de la moitié d'entre eux (52,7 %) il s'agit d'abord de contrats et

- il y a une augmentation importante du nombre de contrats soit de 38 % en 1991 à 84 % en 1995.

Malgré eux, peut-être, les diplômés de l'EBSI n'ont d'autre choix que de se considérer comme des travailleurs autonomes. S'ajoutent à cette cohorte les professionnels victimes des réductions budgétaires et des efforts de rationalisation

des bibliothèques, à la demande d'administrateurs qui ont de moins en moins de ressources à octroyer.

Le fait que le travail autonome ne soit pas nécessairement le premier choix des bibliothécaires et des autres travailleurs dans notre société contribue ainsi à une image négative de ce choix de carrière. Un exemple en est la critique qu'en fait la sociologue Mona-Josée Gagnon⁸ dans un ouvrage récent : le travail autonome est alors perçu comme une nouvelle forme d'exploitation où, loge une catégorie de travailleur à bas revenus et aux longues heures de travail.

Il est vrai que les écarts de salaire peuvent être importants entre le travailleur salarié et le travailleur autonome. L'étude de la Société québécoise de la main-d'oeuvre⁹ – basée sur des données de Statistique Canada – montre qu'en 1991 il y avait un écart de 5 heures en moyenne entre le nombre d'heures travaillées par le travailleur autonome indépendant à son compte et le travailleur salarié. L'écart salarial s'établirait à 4 % en ce qui concerne le salaire annuel moyen de 24 740 \$ pour le travailleur autonome indépendant à son compte ; mais ce chiffre cache toute l'incertitude entourant la notion même de salaire chez le travailleur autonome (i.e. la difficulté de s'assurer un revenu régulier au lieu d'un revenu en dents de scie).

Selon une étude récente du Ministère du Travail du Québec, 75 % des travailleurs autonomes qui n'ont pas d'employé gagnent 20 000 \$ ou moins ; en comparaison, 48 % des salariés sont dans cette catégorie de revenus. Par contre, à l'autre extrémité du registre, c'est chez les travailleurs autonomes employeurs que l'on trouve le revenu moyen le plus élevé notamment chez ceux qui étaient incorporés.

Je peux donc comprendre le stress d'un bibliothécaire confortablement installé dans son emploi et dont le revenu avoisine les 50 000 \$ en moyenne, confronté à cette réalité du travail autonome.

Nous n'avons pas tous les qualités pour être des travailleurs autonomes

Il est faux de dire que chacun d'entre nous peut composer avec la réalité du travail autonome. Même si le travail salarié est une invention de la révolution industrielle, de la société industrielle, il demeure la forme la plus usuelle de travail pour la majorité d'entre nous et s'accompagne de qualités intangibles comme l'appartenance à une organisation, la réduction de l'incertitude économique (le salaire payé aux deux semaines sur un mode régulier) et l'anticipation d'une carrière à moyen ou long terme qui contribuera à notre enrichissement personnel et professionnel.

Ceux qui ont choisi par défaut le travail autonome suite à une rationalisation de leur organisation accompagnée de coupures de postes en savent quelque chose. Ils sont alors forcés de s'adapter rapidement, d'ajuster leur budget, se retrouvent seuls et peu organisés¹⁰.

D'autres par contre ont vu dans la disparition de leur emploi traditionnel une occasion de saisir de nouvelles opportunités, d'effectuer un virage professionnel. Un sondage effectué par la maison CROP au printemps 1998 pour le compte de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante indique en effet que pas moins de 87 % des personnes interrogées affirment qu'elles sont travailleurs autonomes par choix personnel¹¹.

Entreprendre un virage professionnel

Tout changement de carrière se prépare soigneusement et le passage de travailleur salarié à travailleur autonome n'échappe pas à la règle. Bien se connaître est essentiel et bien connaître les règles du jeu de ce nouvel environnement professionnel l'est aussi.

Ainsi, s'il faut vous sentir partie prenante d'une organisation, que le travail en solitaire vous rebute, que sans encadrement, votre organisation du travail est déficiente et que l'incertitude financière est un élément de stress difficilement contrôlable, alors oubliez un virage vers le travail autonome. Même s'il y a des moyens pour contourner ces « incontournables » du travail autonome – ce que j'expliquerai plus loin – il reste que ce sont là des caractéristiques du travail autonome et que vous devez être à l'aise avec cette réalité.

Approfondir la connaissance de soi-même est donc un pré-requis. Voici six questions-clés à se poser¹² et qui vous permettront d'imaginer un nouveau scénario de travail:

- Qu'est-ce qui me motive ?
- Quelles sont mes expertises, mes connaissances et habiletés ?
- Quelles sont mes valeurs ?
- Quelles sont les valeurs sur lesquelles j'ai ancré ma carrière ?
- À quel stade de ma carrière suis-je ?
- Qu'est-ce qui m'attire dans le travail autonome ?

Cette dernière question est intéressante car être travailleur autonome n'est pas sans avantages.

Les avantages du travail autonome

Pourquoi est-on attiré par le travail autonome ?¹³ Je dirais que la première raison en est une d'indépendance professionnelle. Être notre propre patron, décider de nos orientations professionnelles en fonction de nos intérêts et de nos expertises qui peuvent être sous-employées dans un milieu de travail traditionnel sont des éléments-clés de motivation de la décision de quitter le milieu du travail rémunéré à salaire.

De très près suit la qualité de vie, ce que le professeur Louis-Jacques Filion qui enseigne l'entrepreneuriat à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal appelle « l'écologie personnelle »¹⁴: les gens veulent des loisirs, du temps pour leur famille, un boulot qui leur plaise et leur tienne à coeur.

Dans ce registre, le travailleur autonome concrétise l'idée d'échapper aux contraintes de l'emploi traditionnel, au « métro, boulot, dodo », aux horaires mal adaptés.

Enfin, dernier élément qui fait souvent pencher la balance : être travailleur autonome, c'est utiliser son énergie là où elle est le mieux dépensée, c'est être plus efficace et productif selon un rythme de travail qui nous convient. Même après une journée de travail de dix heures, les travailleurs autonomes interrogés lors d'enquête se sentent moins fatigués et stressés que lorsqu'ils étaient des salariés comme les autres.

Tout n'est pas rose cependant...

Être travailleur autonome a son revers de la médaille et même les travailleurs autonomes les plus motivés et les plus positifs n'échappent pas aux contraintes de ce mode de travail.

Il y a d'abord l'incertitude financière. Difficile de savoir de quoi demain sera fait dans les premières années puisqu'il faut constituer sa clientèle, établir le réseau de contacts, faire davantage de prospection que de signature de contrats. Et puis, si les coups durs se multiplient, il est impensable d'aller cogner à une institution financière : elles ne sont tout simplement pas au rendez-vous¹⁵. Alors, boucler le budget peut facilement devenir l'obsession, la hantise qui annihile toute énergie surtout si le travailleur autonome doit assumer des responsabilités familiales.

Ensuite, vient la solitude. L'établissement d'un bon réseau de contacts – même composé de compétiteurs – de même que

l'évolution des technologies permettent de pallier le vide que peut ressentir le travailleur autonome, seul dans son sous-sol, assis devant son écran d'ordinateur. Finis les pauses café avec les collègues, les dîners en groupe, les échanges formels ou informels avec les membres d'une équipe de travail. Le travailleur autonome doit être capable d'assumer une certaine solitude et ce n'est pas chose facile.

Enfin, les heures de travail peuvent être longues surtout les premières années, à la phase de démarrage quand il apparaît aberrant de refuser un contrat même si le carnet de commandes est plein. Une fois le rythme de croisière atteint, il peut aussi se présenter une occasion, un contrat riche de défis que le travailleur autonome ne peut refuser tout simplement parce qu'il est intéressant. Alors, il faut mettre les bouchées doubles et travailler les soirs et les fins de semaine.

Pour résumer, le travailleur autonome doit être polyvalent, savoir s'organiser rapidement et efficacement et avoir une bonne santé.

Ce sont ces contraintes qui donnent mauvaise presse au travail autonome même lorsque celui-ci est bien payé. Ce à quoi répondent les travailleurs autonomes: « nous sommes tous des travailleurs temporaires et précaires. Nous travaillons déjà tous beaucoup. Alors, pourquoi ne pas le faire pour soi-même et être maître de nos destinées ? »¹⁶

Travailleur autonome en information documentaire

Notre profession vit une profonde mutation engendrée par la réingénierie de nos organisations et par la révolution technologique, notamment la percée foudroyante de l'Internet. Les utilisateurs sont de plus en plus sophistiqués et par conséquent, nous devons accroître notre employabilité en développant notre expertise dans les domaines de

l'informatique, de la gestion stratégique de l'information et des communications interpersonnelles¹⁷.

Le marché de l'emploi, nous l'avons vu précédemment, met davantage l'accent sur les contrats de plus ou moins longue durée et s'orientera encore plus vers la sous-traitance et l'impartition, qu'elle soit totale, partielle ou ponctuelle, c'est-à-dire pour répondre à un besoin précis dans le temps (par exemple, concevoir et implanter la page Web de la bibliothèque).

Être travailleur autonome suppose donc que l'on occupe une niche d'expertise qui nous permettra d'assurer notre survie financière et de développer notre expertise. Il y a là des occasions, des opportunités d'affaires à saisir: *"Opportunities have never been better for the librarian in a non-traditional setting (...) The image of the profession, if not more positive than before, is certainly changing as new jobs are emerging. (...) Rapid-fire computer technologies are a major force in the changing nature of librarianship and the career paths of information professionals."*¹⁸

Interrogés dans le cadre de l'enquête de l'EBSI sur les emplois des diplômés¹⁹, les répondants ont indiqué que les champs d'activité privilégiés sont les technologies de l'information, l'informatique et la gestion de l'information.

La gestion des ressources Internet offre au bibliothécaire autonome de nombreuses avenues de développement – à titre d'exemple, webmestre, conception et actualisation de banques de données, intégration des systèmes d'information sous-jacents, indexation. De même, la numérisation des contenus d'information suppose des systèmes complexes de traitement et de repérage de l'information ainsi que des systèmes intégrés de gestion des documents électroniques.

Dans le domaine de la gestion de l'information documentaire, l'impact des nouvelles technologies suscite chez beaucoup de bibliothèques des virages

organisationnels critiques. Il faut repenser non seulement l'organisation des services mais aussi la mission et les objectifs même de la bibliothèque ou du centre de documentation. Un(e) consultant(e) provenant de l'extérieur apporte alors un éclairage nouveau et neutre.

Les secteurs du multimédia et de l'édition électronique sont prometteurs notamment en matière de gestion de banques de données, de normalisation des documents et d'indexation.

La veille technologique et concurrentielle émerge jour après jour comme un élément-clé de la survie des entreprises dans un monde globalisé. L'expertise du bibliothécaire autonome en matière de sources d'information ainsi que de traitement et de diffusion du contenu informationnel sera davantage recherchée par les organisations. S'il est encore difficile d'implanter au Québec une entreprise de courtage d'informations viable, il est possible pour le bibliothécaire autonome d'occuper des niches spécialisées.

La formation des utilisateurs aux nouvelles ressources en information documentaire de même qu'à l'Internet comme source d'information est aussi un secteur en forte expansion.

Les facteurs-clés de succès du travail autonome

Tel un changement de carrière, le virage de travail salarié à travail autonome ne s'improvise pas. Nous avons déjà discuté de l'importance de bien se connaître. Une fois la décision prise, il y a des étapes à respecter et une discipline à implanter. D'abord, une bonne planification financière s'impose²⁰:

□ Le financement et la planification financière

Le plan d'affaires est une démarche qui permet d'évaluer la viabilité de votre projet. C'est un exercice de réflexion qui vous permet d'identifier vos champs

d'activité stratégiques, de calculer les ressources dont vous avez besoin et de déterminer une stratégie de démarrage puis de consolidation. A cette étape, il est important de planifier ses besoins financiers et si possible, de s'assurer une indépendance financière d'au minimum quatre à six mois. Pendant que vous avez un emploi, il serait du meilleur aloi de négocier une marge de crédit personnelle et différentes autres facilités de crédit car une fois travailleur autonome, dites-vous que les institutions financières auront tendance à ...devenir virtuelles.

L'incertitude économique est le lot de tous les travailleurs autonomes et avant de pouvoir s'assurer un revenu régulier, il y aura bien des nuits blanches. Il est donc important de minimiser ses besoins financiers personnels²¹, d'éliminer son endettement et de ne pas se créer des obligations financières élevées.

L'évaluation des coûts doit inclure ceux du démarrage dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. L'achat d'équipements tels ordinateur et ses périphériques, télécopieur, système téléphonique adéquat doit être planifié.

Le choix d'un comptable expérimenté, c'est-à-dire qui comprend les besoins et les particularités du travail autonome, est indispensable, même si vous avez le devoir de vous familiariser avec les principes comptables de base.

Vous devrez aussi penser au fisc : inscription à la TPS et à la TVQ – avantageuse même si votre revenu est inférieur à 30 000 \$ surtout si vous avez des achats d'équipement à effectuer –, versement des acomptes provisionnels, etc., sont des étapes étroitement liées au démarrage de vos activités²².

Il faudra aussi vous assurer adéquatement. Les assureurs sont sensibilisés à la réalité du travail autonome. Les polices d'assurance-habitation bien conçues offrent aujourd'hui des protections au travailleur autonome permettant le remplacement des documents de valeur et la perte de revenus en cas de sinistre.

□ *La tarification*

La plupart des travailleurs autonomes qui débutent se heurtent très rapidement au problème de la tarification, c'est-à-dire à la fixation de leur tarif horaire de base. Le travailleur autonome doit avoir une connaissance approfondie du marché dans lequel il opère s'il ne veut pas encourir des pertes dues à une mauvaise évaluation²³.

Le tarif horaire gagné comme travailleur salarié ne doit pas être la base de calcul du tarif. Il faut en effet tenir compte des heures travaillées mais non payées comme le temps d'administration : il est généralement de 33 %. Il faut aussi prendre en considération les vacances et les congés.

Votre tarif doit assurer la rentabilité de vos affaires, couvrir vos frais de développement tout en vous permettant d'être compétitif sur votre marché.

□ *La clientèle*

Il est souvent confortable de n'avoir qu'un seul client avec qui l'on a développé une très bonne relation d'affaires. Si c'est le cas, la contrepartie est la dépendance envers ce client : qu'il vienne à vous faire faux bond et vous voilà en difficulté.

Il est important de diversifier sa clientèle et ses secteurs d'activité pour atteindre un rythme tant en ce qui concerne les activités que le revenu. Ne servir qu'un ou deux clients apporte une fausse sécurité qui vous empêche de contrecarrer la concurrence et qui vous engourdit. Si votre objectif est d'être un travailleur autonome indépendant, la diversification de votre clientèle s'impose.

Concrètement, cela veut dire mettre en place un réseau élargi de contacts et accroître vos expertises afin de concurrencer sur de nouveaux marchés.

□ *Le public et le privé*

Les horaires seront longs et le travail sera dur durant la phase de démarrage et de consolidation. Pour y arriver et maximiser votre efficacité, vous devez maintenir la frontière entre votre vie publique et votre

vie privée et vous ménager des espaces et des moments de ressourcement personnel. L'équilibre entre les deux est nécessaire pour tirer pleinement satisfaction du statut de travailleur autonome.

□ *Autres facteurs-clés de succès*

D'autres facteurs sont importants quoique plus spécifiques. Je mentionnerai en vrac :

- rédiger des contrats clairs, non ambigus sur les droits et obligations de chacune des parties ;

- prévoir des modalités de paiement progressives (par exemple, versement d'un pourcentage des honoraires à la signature du contrat) ;

- concevoir et produire une stratégie promotionnelle cohérente avec vos objectifs ;

- développer un réseau élargi de contacts et d'appuis.

Conclusion

Le travail atypique, et nommément le travail autonome, sont une tendance lourde du marché de l'emploi. Il rejoint le secteur de l'information documentaire qui y échappe de moins en moins.

Dans un tel contexte, alors que les professionnels de l'information documentaire sont en outre favorisés par le développement technologique – Internet notamment –, le bibliothécaire autonome sera de moins en moins marginalisé dans la profession. Les associations professionnelles auront de plus en plus un rôle mobilisateur à jouer notamment à travers leurs activités de formation.

Le dynamisme et la créativité nécessaires à la survie du bibliothécaire autonome seront ses gages de succès de même qu'une gestion rigoureuse et le choix d'une niche prometteuse.

Les opportunités sont là : encore faut-il avoir le désir et la volonté de les saisir...

Pour en savoir plus

Un magazine spécialisé : *L'Autonome*.
<http://www.lautonome.com>

De tout pour tous : *EnterWeb*.
<http://www.enterweb.org>

Pour travailler chez soi : *Home Work Home Page*. <http://www.homeworks.com>

Pour les jeunes entrepreneurs : les Services d'Aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE).

Un livre : Jean Benoît Nadeau, *Guide du travailleur autonome*. Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1997.

Notes

1 Statistique Canada. 1998. « Recensement de 1996 : activités sur le marché du travail, profession et industrie, lieu de travail, mode de transport pour se rendre au travail et travail non-rémunéré ». *Le Quotidien*, 17 mars 1998. <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/980317/q980317.htm>

2 Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. 1997. *Diagnostic sur le travail autonome (Version synthèse)*. Collection « Connaissance du marché du travail ». Montréal, Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, 1997, p. 25.

3 Tanguay, Louis. 1998. « Travail autonome et fiscalité », *Le Soleil*, 13 mai 1998.

4 Statistique Canada. 1998. *Ibid.*

5 Normand, François. 1998. « Une étude du ministère du Travail met en relief l'implacable progression du travail atypique : Vers un monde du travail précaire », *Le Devoir*, 27 juin 1998.

6 Bergeron, Pierrette. 1997. « Quelles compétences devra maîtriser le professionnel de l'information pour pénétrer le marché du travail de demain ? Analyse de la perception des représentants du marché du travail », *Argus*, vol. 26, no 1, printemps-été 1997, p. 24.

7 Tabah, Albert N. et Paulette Bernhard. 1998. « Emplois occupés après la diplomation et champs d'activité perçus comme importants « aujourd'hui » et « dans cinq ans » selon l'enquête menée auprès des diplômés de l'EBSI (1991-1995) », *Argus*, vol. 27 no 2, automne 1998, p. 8.

8 Gagnon, Mona-Josée. 1996. *Le travail, une mutation en forme de paradoxes*. Sainte-Foy, IQRC-PUL, 1996. Collection Diagnostic, 148 p.

9 Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. 1997. *Ibid.*, p. 47.

10 Ducas, Marie-Claude, 1997. « Moi et cie », *L'Actualité*, 15 juin 1997, p. 26.

11 Bellemare, Pierre. 1998. « Les travailleurs autonomes le deviennent par choix », *La Presse*, 14 mars 1998.

12 Maréchal, Isabelle. 1998. « Vous avez le goût de changer de carrière ? Un changement ça se prépare », *Affaires plus*, juillet 1998, p. 47.

13 Asselin, Pierre. 1998. « Passion nécessaire. Le travailleur autonome adopte un mode de vie », *Le Soleil*, 11 mai 1998.

14 Ducas, Marie-Claude. 1997. *Ibid.*, p. 27.

15 Bonneau, Danielle. 1998. « Les travailleurs autonomes : vivre avec l'insécurité économique », *La Presse*, 2 mai 1998.

16 Ducas, Marie-Claude. 1997. *Ibid.*, p. 26.

17 Aslan, Gabriel. 1997. « L'avenir des diplômés en bibliothéconomie et sciences de l'information : analyse de la concurrence », *Argus*, vol. 26 no 1, printemps-été 1997, p. 17.

18 Dolan, Donna R. et John Schumacher. 1997. « New Jobs Emerging In and Around Libraries and Librarianship », *Online*, novembre-décembre 1997, p. 68-76.

19 Tabah, Albert N. et Paulette Bernhard. 1998. *Ibid.*, p. 10.

20 Quinty, Marie. 1998. « Les dix commandements du travailleur autonome », *Affaires plus*, juin 1998, p. 66-72.

21 Saint-Pierre, Gilles. 1998. « Le blues du travailleur autonome », *La Presse*, 17 octobre 1998.

22 Bonneau, Danielle. 1998. *Ibid.*

23 Saint-Pierre, Gilles. 1998. « Connaître les prix du marché », *La Presse*, 3 octobre 1998.

24 Saint-Pierre, Gilles. 1998. « Le blues du travailleur autonome », *ibid.*



Vous avez envie de réagir après la lecture d'un article de la revue?

La rubrique « **Boîte aux lettres** » est conçue spécialement pour vous.

Toute personne désireuse d'apporter son point de vue, ses réflexions ou ses commentaires peut les expédier par courrier, au 307, Sainte-Catherine ouest, bureau 320, Montréal (Québec), H2X 2A3, par télécopie : (514) 845-1618 ou par Courriel : info@cbpq.qc.ca, à l'intention du Comité de rédaction, au secrétariat de la C.B.P.Q.

Publicité

ARGUS

LA REVUE DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS

Line Glaude

Téléphone : (514) 845-3327

Télécopieur : (514) 845-1618

Courriel : info@cbpq.qc.ca

La LIBRAIRIE MERCIER a pour objectif de faire tout son possible afin de simplifier votre travail.

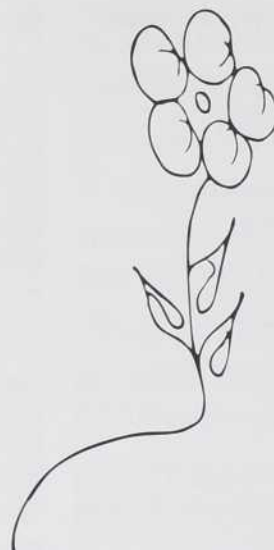
Notre expérience nous permet d'effectuer des recherches fréquentes pour vous, et ainsi, réduire le nombre de vos commandes et vous sauver du temps.

Depuis 1952, nous desservons les institutions d'enseignement et de recherche, telles que les bibliothèques municipales, scolaires, provinciales, fédérales et d'hôpitaux.

Nous comptons avoir le privilège de bien vous servir très bientôt.

LIBRAIRIE MERCIER

librairie agréée,
40, St-Joseph, Ste-Thérèse, Qc J7E 3L6
Téléphone : (514) 435-0581
Télécopieur : (514) 430-1584



Volumes reliés de luxe
Arts et histoire
Littérature
Scientifiques
Médicaux
Service de recherche

Faxon Québec, une ressource fiable en mesure de répondre à tous vos besoins...



Vos usagers comptent sur vous, vous pouvez maintenant compter sur Faxon Québec, les spécialistes de la gestion de l'information et des périodiques.

- Avec Faxon Québec, vous profiterez de la force d'un réseau tout en bénéficiant d'un service personnalisé et d'une équipe qui vous est entièrement dévouée.
- Faxon Québec, une ressource fiable en mesure de mieux répondre à tous vos besoins actuels et futurs.
- Faxon Québec, un nouveau nom à retenir mais déjà une longue tradition de qualité de service, d'innovation technologiques et leadership dans le secteur des bibliothèques.

Faxon Québec

Casier postal 444, Outremont, Québec, H2V 4R6
Téléphone : (514) 274-5468 ■ (800) 361-1431
Télécopieur : (514) 274-0201
Courrier électronique: faxonquebec@faxon.ca
Site web: <http://www.faxon.ca>

La reproduction d'œuvres protégées, Copibec et les bibliothèques publiques deviendront partenaires

Hélène Messier
Directrice générale
Copibec

h.messier@copibec.qc.ca

Droits de reprographie

Les derniers amendements à la *Loi sur le droit d'auteur* introduisent de nouvelles exceptions au bénéfice des bibliothèques publiques. Certaines de ces exceptions ne s'appliqueront que dans la mesure où les bibliothèques auront conclu des ententes sur la reproduction avec une société de gestion. Au Québec, cette société de gestion s'appelle Copibec. L'article décrit le rôle de cette société de gestion ainsi que les avantages de la gestion collective des droits d'auteurs. On y traite également des nouvelles dispositions de la loi qui favorisent la collaboration entre les bibliothèques et les sociétés de gestion.

The Reproduction of Copyright-Protected Works: Copibec and Public Libraries Will become Partners
The 1997 amendments to "The Copyright Act" introduced a number of exceptions intended to benefit public libraries which enter into an agreement with a copyright collective. In Quebec, Copibec is the authorized agency. This article describes the role of a copyright collective, the advantages of such a society and those provisions of the Copyright Act which favour collaboration between copyright collectives and libraries.

Le 25 avril 1997, le projet de loi C-32 modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*¹ était adopté. Cette loi modificatrice ajoute un chapelet de nouvelles exceptions au droit d'auteur qui permettent aux personnes et organismes visés de se mettre à couvert de la loi en autant qu'ils remplissent les conditions qui y sont prévues.

Certaines de ces nouvelles exceptions ne bénéficieront aux bibliothèques que si elles ont conclu une entente sur la reprographie avec une société de gestion. Au Québec, la société de gestion qui administre les droits de reprographie s'appelle Copibec.

Copibec, de son appellation légale la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, est la toute dernière née des sociétés québécoises de gestion collective de droits d'auteur. Elle a été fondée le 25 novembre 1997 par l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Elle a pour mandat de veiller à la reconnaissance et au respect des droits des auteurs et des éditeurs ainsi que de représenter ces derniers aux fins de l'administration collective de leurs droits de reproduction. Copibec doit également contrôler l'utilisation du matériel protégé et défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs en ce qui a trait à la reproduction de leurs œuvres lorsque leurs intérêts sont menacés. Copibec assume donc toutes les obligations et responsabilités d'une société de gestion collective de droits d'auteur.

Qu'est-ce qu'une société de gestion collective des droits d'auteur ?

La *Loi sur le droit d'auteur*² identifie les principaux éléments qui caractérisent une société de gestion collective des droits d'auteur. Celle-ci doit être une personne morale autorisée par voie de cession, licence ou mandat à administrer le répertoire d'œuvres de plusieurs titulaires de droits par le biais de licences établissant des modalités d'utilisation.

Ainsi, les auteurs et éditeurs, titulaires des droits sur les œuvres qu'ils créent ou diffusent, confient la gestion de ces œuvres à une société qui négocie avec des usagers, des licences leur permettant d'utiliser ces œuvres à l'intérieur de certains paramètres. En contrepartie de cette autorisation, les usagers versent des redevances à la société de gestion qui les répartit entre les divers ayants droit.

Quels sont les avantages de la gestion collective des droits d'auteur ?

C'est le mode de gestion le plus efficace pour les « petits droits ». Les « petits droits » portent sur une œuvre qui est déjà en circulation. Il peut s'agir de la reproduction du texte d'un écrivain publié dans un livre ou la diffusion d'une œuvre musicale déjà enregistrée sur un disque.

Ce sont des droits pour lesquels une négociation individuelle entre titulaires et utilisateurs est possible mais souvent fastidieuse. En effet, obtenir l'autorisation d'une multiplicité de titulaires pour la reproduction d'extraits de leurs œuvres pour la confection de matériel pédagogique ou l'inclusion dans une banque de données peut s'avérer une entreprise complexe. La gestion collective offre un guichet unique aux usagers tout en procurant aux titulaires une meilleure capacité de négocier, d'assurer le contrôle de l'utilisation de leurs œuvres, de même que la perception des redevances et leur redistribution. La gestion collective assure l'équilibre entre les intérêts des titulaires de droits et ceux des utilisateurs.

■ Quel est le répertoire de Copibec ?

Copibec a pris le relais du Service des droits de l'UNEQ qui gère les droits de reproduction sur les œuvres littéraires imprimées depuis 1982. Copibec administre ces mêmes droits, que la reproduction soit faite sur support papier, par des moyens traditionnels comme la photocopie et la télécopie, ou sur support électronique pour l'intégration à un cédérom, une banque de données ou un site Internet.

Copibec gère les droits de reproduction sur les œuvres imprimées (livres, journaux et revues) qui lui ont été confiés par les titulaires de droits du Québec ou par une autre société de gestion avec laquelle Copibec a conclu une entente bilatérale. Le répertoire de Copibec comprend les œuvres de plus de 600 éditeurs et 10 000 auteurs québécois de même que les œuvres publiées en France, Suisse, Allemagne, États-Unis, Norvège, Australie, etc. Copibec a également conclu une entente de réciprocité avec Cancopy, ce qui lui permet d'inclure dans son répertoire les œuvres canadiennes publiées à l'extérieur du Québec.

■ Quel genre de licences Copibec peut-elle accorder aux utilisateurs ?

Elles sont de deux ordres : les licences globales et les licences spécifiques. Ainsi, pour les licences globales, Copibec accorde à certaines catégories d'utilisateurs telles les maisons d'enseignement, l'autorisation de reproduire, sur certains supports et selon certaines limites, des extraits d'œuvres de son répertoire en contrepartie du paiement de redevances. Ces licences globales prévoient également des modalités (déclarations de photocopie, échantillonnages, sondages, etc.) permettant d'identifier les œuvres reproduites afin de faciliter la redistribution des sommes perçues. La tarification est généralement basée sur le nombre de photocopies effectuées et un coût par page ou sur le nombre d'étudiants ou d'employés et un montant forfaitaire pour chacun d'entre eux.

Des licences globales ont jusqu'à présent été conclues avec le ministère de l'Éducation du Québec, la Fédération des cégeps, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que quelques institutions ou entreprises privées : musées, centres de photocopie, compagnies pharmaceutiques, etc.

Les licences spécifiques sont octroyées lorsqu'un usager désire reproduire au-delà des limites permises par la licence globale ou lorsqu'il souhaite effectuer la reproduction sur un support ou pour un usage non autorisés par cette même licence globale. La licence spécifique est également utilisée lorsque l'utilisateur n'est pas signataire d'une licence globale.

■ Reproduire une œuvre est-il permis par la Loi sur le droit d'auteur ?

Cette loi fédérale prévoit que le « droit d'auteur » sur une œuvre comprend notamment le droit exclusif de reproduire cette œuvre ou une partie importante de celle-ci sous une forme matérielle quelconque³. Il est donc interdit d'effectuer, sans le consentement du titulaire du droit d'auteur, la reproduction des œuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques à moins qu'elles ne soient dans le domaine public. Une œuvre « tombe » dans le domaine public à la fin de la cinquantième année suivant le décès de son auteur ou du dernier de ses collaborateurs dans le cas d'une œuvre écrite en collaboration⁴.

La *Loi sur le droit d'auteur* ne contient que très peu d'exceptions qui puissent permettre de reproduire une œuvre protégée ou une partie de celle-ci sans le consentement préalable du titulaire de droits. Ces exceptions qui touchent notamment l'utilisation équitable d'une œuvre à des fins d'étude privée ou de recherche⁵ s'interprètent de façon restrictive et ne s'appliquent aucunement à la reproduction, en de multiples exemplaires, d'extraits de livres, de journaux et de périodiques, et ce même à des fins d'enseignement.

Aussi reproduire une œuvre protégée sans l'autorisation du titulaire du droit, que ce soit par la photocopie ou par un autre moyen technique ou électronique, contrevient non seulement à la loi, mais pénalise également le créateur de cette œuvre et son éditeur en les privant de toute forme de rétribution pour l'utilisation de leur travail.

■ Les bibliothèques ont-elles un statut privilégié ?

Comme tout autre citoyen, les employés et les usagers d'une bibliothèque doivent agir dans le respect de la *Loi sur le droit d'auteur*. Par ailleurs, depuis l'adoption de la *Loi modifiant la loi sur le droit d'auteur*⁶, les bibliothèques peuvent se prévaloir de nouvelles dispositions qui

Copibec et les bibliothèques publiques deviendront partenaires

viennent clarifier certaines situations et créer de nouvelles exemptions⁷. Ces exemptions ne s'appliquent qu'aux bibliothèques, musées et services d'archives couverts par la loi qui les définit ainsi :

art. 2 « bibliothèque, musée ou service d'archives » :

S'entend : d'un établissement doté ou non de la personnalité morale qui : d'une part, n'est pas constitué ou administré pour réaliser des profits, ni ne fait partie d'un organisme constitué ou administré pour réaliser des profits, ni n'est administré ou contrôlé directement, par un tel organisme, d'autre part, rassemble et gère des collections de documents ou d'objets qui sont accessibles au public ou aux chercheurs ; de tout autre établissement à but non lucratif visé par règlement.

Pour les établissements conformes à la définition prévue à la loi, il sera dorénavant permis de faire des reproductions d'œuvres protégées à des fins de conservation si l'original est dans un état tel qu'il ne peut être manipulé, si l'œuvre rare ou non publiée est en voie de détérioration ou si le support original est désuet. Par ailleurs, les établissements ne pourront se prévaloir de ces exemptions si des exemplaires de l'œuvre sont accessibles sur le marché et sont sur un support approprié à la conservation. Il sera également possible d'effectuer des reproductions d'œuvres à des fins internes liées au catalogage, à des fins d'assurance, d'enquêtes policières ou de restauration⁸.

Les nouveaux amendements à la *Loi sur le droit d'auteur* précisent qu'une personne à l'emploi d'une bibliothèque, d'un musée ou d'un établissement d'archives ne commet pas une violation lorsqu'elle accomplit une reproduction pour le compte d'une autre personne pouvant se prévaloir de l'exemption d'utilisation équitable à des fins d'étude privée ou de recherche. Cette exemption couvre notamment les articles de périodiques à condition qu'ils soient de nature savante, scientifique ou technique, ainsi que les autres articles si le périodique dans lequel il paraît a été publié plus d'un an avant la reproduction. Toutefois on ne

peut invoquer cette exemption pour reproduire des œuvres de fiction, de poésie, une œuvre musicale ou dramatique publiées dans des revues. Dans tous les cas, la loi précise que la copie ne peut être fournie que si la personne à qui elle est destinée convainc la bibliothèque qu'elle ne l'utilisera qu'à des fins d'étude privée ou de recherche et si elle ne reçoit qu'une copie de l'œuvre⁹.

L'étendue de la responsabilité des bibliothèques, musées et services d'archives relativement aux photocopieurs mis à la disposition de leurs usagers suscite (avec raison) plusieurs interrogations chez les responsables de ces établissements.

Le législateur a réagi à ces inquiétudes en introduisant un nouvel article¹⁰ qui prévoit que pour les établissements susmentionnés¹¹, il n'y a pas de violation de droit d'auteur dans le cas où : une œuvre imprimée est reproduite au moyen d'une machine à reprographier ; la machine a été installée dans leurs locaux par eux ou avec leur autorisation à l'usage des enseignants, d'élèves ou du personnel des établissements d'enseignement ou des usagers des bibliothèques, musées ou services d'archives ; l'avertissement réglementaire a été affiché selon les modalités réglementaires¹².

Par ailleurs, l'article ajoute qu'il ne s'appliquera que si les établissements visés ont conclu une entente sur la reprographie avec une société de gestion ou qu'à défaut d'une telle entente, la Commission du droit d'auteur a fixé les redevances et les modalités afférentes à la licence.

Les bibliothèques québécoises devront conséquemment conclure une entente avec Copibec qui leur permettra de se prévaloir de cette nouvelle exemption. Pour l'instant, seule la société de gestion canadienne Cancopy a commencé à mettre sous licence les bibliothèques publiques sans but lucratif qui se retrouvent sur son territoire. Le modèle de licence a été établi en concertation avec des représentants du *Council of Large Urban Public Libraries* et le *Provincial and Territorial Library Directors' Council*. Le tarif est établi par

photocopieur et varie selon l'ampleur de la clientèle desservie. Les limites de reproduction ressemblent à celles prévues généralement dans les licences globales. Il est permis de reprographier 10 % d'une œuvre sauf pour les articles de périodique, les poèmes ou les chapitres entiers, pour lesquels des limites plus généreuses sont autorisées.

Il reste à déterminer le modèle de licence qui sera convenu par Copibec et les bibliothèques du Québec.

Notes

1 *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, L.C. 1997, c. 24.

2 *Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C. (1985), c. C-42, art. 1(5) définition de « société de gestion » et art. 70.1 amendé récemment par L.C. 1997, c. 24, art. 46.

3 *Loi sur le droit d'auteur*, art. 3 (1) tel que modifié par L.C. 1997, c. 24, art. 3.

4 *Loi sur le droit d'auteur*, art. 6.

5 *Loi sur le droit d'auteur*, art. 27 (2) a), tel que modifié par L.C. 1997, c. 24, art. 18 (1).

6 Voir *supra*, note 1.

7 *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, art. 18 (1) créant de nouvelles exemptions touchant les bibliothèques, musées ou services d'archives. Ces exemptions deviendront les articles 30.1 à 30.5 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Les articles 30.1 à 30.3 ne sont toujours pas en vigueur.

8 Voir *supra*, note 1, art. 30.1.

9 Voir *supra*, note 1, art. 30.2.

10 Voir *supra*, note 1, art. 30.3.

11 La loi permet également aux établissements d'enseignement de se prévaloir de cette exemption.

12 Les règlements devraient être publiés sous peu dans la *Gazette du Canada*. Il semble cependant que l'avis devra rappeler que les œuvres protégées ne peuvent faire l'objet d'une reproduction que si cette dernière est autorisée par une disposition de la loi, par le titulaire du droit d'auteur ou par une entente conclue avec une société de gestion.

- Installation facile (moins de 15 minutes)
- Système bilingue / Intégré
- Réseau et station unique
- Disponible en 6 versions
- Importation de données
- Intégrité et efficacité
- Applications variées
- Flexibilité
- Sécurité

NICOLAS[®]

Un système de gestion de l'information

N
I
C
O
L
A
S

- Catalogue
- Circulation
- Thésaurus
- Edition
- Tri
- Recherche
- OPAC
- Liens
- Macros
- Utilitaires

UTILITAIRES

- L'Echangeur SDM
- L'Echangeur MARC
- L'Echangeur CRSBP
- L'Inventaire-Nicolas

**LA VERSION 5.0 (AN 2000)
SERA DISTRIBUEE CET
AUTOMNE!**

SERVICE APRES VENTE

En affaires depuis 1981, Bamyane est toujours soucieux d'offrir le meilleur service après vente à sa clientèle: une ligne 800 sans frais, une communication par modem pour un service sur place rapide et une adresse INTERNET pour la transmission immédiate de messages, fichiers ou programmes.

LES SERVICES INFORMATIQUES BAMYAN INC. 1-800-667-8174 / (450) 666-0737 / FAX: (450) 666-0743 / email:jcracot@bamyane.osiris.com
Distribution au Maghreb: C.D.I., Tunis, Tunisie

EBSCO IS Information Services

Un nom à retenir pour une gestion intégrée et complète de l'acquisition et la diffusion de l'information:
EBSCO Information Services.

Un regroupement de maîtres d'oeuvre ralliant la compétence et l'efficacité offrant:

- Un service complet de gestion d'abonnements
- Des bases de données d'articles sur CD-ROM
- Un service exhaustif de livraison de documents
- Un service innovateur de bases de données en direct pourvu d'une architecture client/serveur et conforme à la norme Z39.50.

LES SERVICES D'ABONNEMENT

CANEBSCO

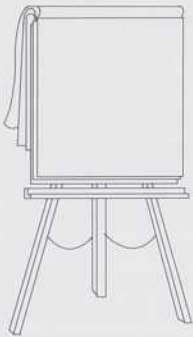
EBSCO PUBLISHING

EBSCO/doc

**EBSCO
HOST**

Membres du groupe EBSCO Information Services.

6 Boul Desaulniers • Suite 308 • St. Lambert, PQ J4P 1L3
(514) 672-5878 • 1-800-361-7322



Congrès, colloques, symposiums

“Scaling the Heights : The Future of Information Technology”

présenté par SIGDOC

“A Contemporary Renaissance: Changing the Way We Communicate”

présenté par IEEE Professional
Communication Society

Du 23 au 26 septembre 1998, c'était la semaine de la communication technique à Québec. En effet, deux congrès réunissaient des centaines de professionnels d'une vingtaine de pays, tous venus discuter des nouvelles tendances et approches en matière de communication technique. Si vous croyez que la communication technique n'est pas l'affaire des bibliothécaires, détrompez-vous ! En effet, les conférences les plus courues portaient sur des sujets qui intéressent de plus en plus notre profession :

- création et gestion de pages web;
- planification et mise en oeuvre d'un intranet;
- implantation de la norme XML (eXtensible Markup Language);
- impact d'Internet sur la formation des utilisateurs.

Les congrès étaient parrainés respectivement par *SIGDOC (Special Interest Group for Documentation)* et *IEEE Professional Communication*

Society, deux organismes qui visent à améliorer la transmission de l'information technique. L'adhésion à l'une ou l'autre de ces associations n'est pas limitée aux membres d'une profession en particulier. Parmi les congressistes, on comptait des rédacteurs et des illustrateurs techniques, des concepteurs de pages web et de logiciels et, bien entendu, des bibliothécaires. Toutes les personnes présentes avaient cependant un point en commun : leur travail consiste à présenter, à organiser et à gérer une masse d'information et de documentation de façon à ce que les utilisateurs puissent repérer facilement et rapidement l'information désirée.

Les conférenciers, tout comme les participants, provenaient de milieux très variés. Des chercheurs universitaires côtoyaient en effet des professionnels provenant des secteurs privés et publics. Les conférences reflétaient d'ailleurs cette diversité, qui rendait ces congrès si enrichissants. Si certains conférenciers nous ont offert des comptes rendus de recherche, d'autres ont opté pour une approche plus pratique en nous décrivant comment ils avaient implanté des logiciels ou des méthodes de travail qui leur permettaient de mieux gérer l'information documentaire.

Près de 100 conférences étaient au programme et on doit souligner que le WWW se trouvait au centre des préoccupations de la grande majorité des intervenants. Dans sa présentation “Designing an Effective Intranet/Extranet”, Ann Rockley, présidente du *Rockley Group Inc.* (Stouffville, Ontario) a offert des conseils judicieux sur la création et la gestion d'un intranet. Mme Rockley a décrit les pièges à éviter lorsqu'on transfère dans un intranet des documents initialement conçus pour être lus sur papier. Elle a aussi suggéré des solutions pour améliorer la recherche et le repérage de l'information.

Donald E. Zimmerman et Michel Muraski du *Center for Research on Writing and Information Technologies* (Colorado State University) ont résumé les lois canadiennes et américaines sur les droits d'auteur, en plus de donner des conseils de base qui éviteraient aux créateurs de sites web des poursuites pour violation de ces lois. Dans les actes du colloque de l'IEEE, le résumé de cette conférence : "Only a Click Away - Copyright Infringement on the WWW", comprend une bibliographie fort intéressante pour ceux et celles qui veulent en apprendre davantage sur les questions de droits d'auteur sur le WWW.

Debbie Hysell, une représentante d'OCLC *Online Computer Library Center, Inc.*, (Dublin, Ohio) nous a décrit, dans sa présentation "Meeting the Needs (and Preferences) of a Diverse World Wide Web Audience", comment OCLC prévoit modifier son site web pour répondre aux besoins d'information des quelque 27 000 bibliothèques que l'organisme dessert dans 64 pays. Mme Hysell précisait qu'OCLC espérait fournir dans l'avenir un site web « personnalisé » dans plusieurs langues (dont le français), mais qu'un système de gestion de documents faisant appel aux standards XML et SGML devrait être utilisé pour arriver à cette fin.

Mark Baker, directeur d'*OmniMark Technologies Corporation* (Ottawa, Ontario), a d'ailleurs consacré sa conférence "Using Server Side XML to Create Individualized Web Page" à décrire les notions de base du standard XML et a précisé comment on pouvait l'utiliser pour personnaliser des sites web. M. Baker a ponctué sa présentation par des exemples tirés d'une publication en ligne, *The Wall Street Journal Interactive Edition*, qui utilise le standard XML.

En plus de toutes les conférences, les organisateurs du congrès de l'*IEEE Professional Communication Society* ont eu la bonne idée de réserver quelques heures aux « Marchés aux idées ». Il

s'agissait de rencontres plus informelles où les participants pouvaient échanger conseils, trucs et expériences sur des sujets variés : création et gestion de page web, formation sur intranet, télé-travail. C'était le moment idéal de poser des questions plus précises aux conférenciers.

Pour en savoir davantage sur *SIGDOC* ou *IEEE Professional Communication Society*, on peut consulter les sites suivants :

<http://www.acm.org/sigdoc/>
<http://engine.ieee.org/society/pcs/>

Sonia Guimond
 Spécialiste de la documentation,
 DRA Information



sonia@dra.com

Publicité

ARGUS
 LA REVUE DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS

Line Glaude

Téléphone : (514) 845-3327
 Télécopieur : (514) 845-1618
 Courriel : info@cbpq.qc.ca

Optimisez la gestion électronique de vos documents

Hôtel Marriott Château Champlain
Montréal, 14-15 octobre 1998

La GED (ou gestion électronique des documents) existe depuis bientôt près de quinze ans et il faut reconnaître qu'on a très peu entendu parler, lors de nos congrès ou dans nos revues en sciences de l'information, de solutions de GED performantes qui sont initiées dans les milieux d'affaires par nos spécialistes de la documentation. En fait, notre implication dans la GED s'est amorcée tardivement. Sans doute attendions-nous une démocratisation des technologies, laquelle s'est accélérée ces dernières années avec le phénomène Internet et l'essor d'outils informatiques plus abordables et plus simples à mettre en œuvre.

La conférence « *Optimisez la gestion électronique de vos documents* » fait suite à une enquête sur les besoins des professionnels de l'information de différents secteurs, autant publics que privés. L'événement a été organisé par l'Institut international de recherche (IIR) qui se spécialise dans l'organisation de conférences intéressant le monde des affaires. Précisons que l'IIR est présent dans plus de trente capitales du monde, dont Amsterdam, Bangkok, Londres, Milan, New York, Paris, Sydney, Vienne et Montréal. Des 4 000 événements que l'Institut planifie chaque année, plus d'une cinquantaine se déroulent au Québec.

Optimiser la gestion documentaire dans son organisation passe aujourd'hui par une révision en profondeur des façons de faire

traditionnelles. C'est dans cette perspective qu'une quinzaine de conférenciers ont partagé leur expérience de déploiement de projets de GED dans différents milieux (ministère, commission scolaire, entreprise privée, ordre professionnel, etc.). Les 35 à 40 personnes qui ont pris part à l'événement ont pu profiter du savoir-faire de gens d'action qui ont su consolider, avec la gestion électronique des documents, la place stratégique qu'occupe l'information dans nos organisations.

À Hydro-Québec, on vise l'intégration de toutes les fonctions documentaires autour d'un seul outil de GED générique afin de remplacer toutes les applications spécialisées (Sylvain Sénécal, « *La gestion documentaire à l'an 2000 : prenez le virage technologique et optimisez la gestion de votre masse d'information* »). Ce projet de grande envergure semble à prime abord fort ambitieux pour souhaiter répondre à toutes les exigences spécifiques des diverses fonctions documentaires des grandes entreprises : bibliothéconomie, gestion des archives, production et diffusion de documents normatifs, bases de données, etc. Structuré sur intranet, le système prévu à Hydro-Québec devrait néanmoins permettre une amélioration significative de la productivité par la diminution du temps de déroulement des processus. En effet, le projet pilote a démontré un travail simplifié et plus rapide. Des tâches devenues inutiles pourront même être abolies, en particulier celles relatives à la reprographie et à la distribution du papier. D'autres avantages attendus sont la diminution de l'effort de déclasserment et la réduction des espaces de rangement. Sans GED, il coûterait à Hydro-Québec vingt-neuf millions de dollars sur huit ans pour conserver des milliers de boîtes d'imprimés.

Au Ministère des Ressources naturelles (Reine Tremblay, « *Facilitez l'adhésion des membres de votre organisation à un programme de gestion documentaire* »), la scission du Ministère de l'Énergie et des

Ressources et la fusion avec le Ministère des Forêts ont mené à une réforme des activités de gestion des documents. La conférencière a axé son allocution sur les principes à observer pour réaliser une implantation de GED gagnante : impliquer les utilisateurs dès les premières étapes du projet, préciser les activités et les objectifs de transformation, clarifier les rôles et les responsabilités de chacun dans une politique écrite approuvée par la direction, bien coordonner les actions des divers intervenants, leur donner des outils, sensibiliser, former et assister tout le personnel et enfin le tenir informé sur les résultats et l'avancement des travaux ; d'où l'utilité de développer des moyens de communication et de rétroaction efficaces : par ex., courriel, journal interne, intranet, sondages, etc.

Un projet de numérisation au Ministère de la Santé et des Services sociaux (Claude Lamarre et Éric Bédard, « *Le défi du transfert de l'information d'un support traditionnel à un support numérique : comment assurer la validité, l'accessibilité et la conservation de vos documents ?* ») a mené à la fermeture du laboratoire de microphotographie où s'est effectué près de 50 millions de photos de documents administratifs en 30 ans. Le Service de la documentation du ministère a opté pour une système d'imagerie dans un contexte de déménagement où il a dû s'accommoder de moins d'espace tout en faisant face à une contrainte environnementale inhérente à la microphotographie : les émanations d'ammoniac nécessitent des dispositions particulières. La solution choisie permet l'indexation des images et accélère le repérage des documents tout en respectant les exigences d'accessibilité, de qualité, de confidentialité, de sécurité et de valeur de preuve des documents numérisés.

Olivier Foussard et Jean-Paul Pérusse de Parmatec Inc. ont discoursé sur la gestion des formulaires papier par numérisation et reconnaissance optique des caractères

(« *Le traitement électronique des formulaires : facilitez la récupération et le traitement de l'information* »). Les documents considérés ici sont les chèques, les déclarations d'impôts, les états de compte, les questionnaires de sondage, les demandes d'inscription ou d'abonnement, etc., lesquels parviennent par milliers dans la boîte postale de certains organismes. M. Foussard a précisé les caractéristiques du formulaire idéal pour faciliter la reconnaissance optique des écritures : document non encombré laissant suffisamment de place pour le compléter, texte assez pâle pour empêcher son analyse optique au détriment des données saisies, marques d'alignement, papier opaque et de format standard, etc. Bien entendu, il a rappelé que l'OCR/ICR (reconnaissance optique des caractères) demeure une affaire de compromis entre le taux d'erreurs acceptable et le taux de réussite. Par exemple, tolérer 1 % d'erreurs permet d'obtenir un taux de succès de 70 % (c'est-à-dire 30 % de rejets). On est donc encore loin de l'élimination totale des tâches de traitement manuel des formulaires papier, bien qu'on puisse les diminuer de beaucoup.

Les aspects juridiques et de sécurité n'ont pas été négligés. Jeanne Proulx du Ministère de la Justice (« *Avez-vous pris en considération tous les aspects légaux qu'impliquent la gestion de documents électroniques ?* ») affirme qu'il est possible de reconnaître la valeur juridique de documents numérisés si l'équivalence avec les originaux papier est établie afin de rendre les supports interchangeables et si des mesures appropriées sont prises pour garantir l'intégrité des documents à toutes les étapes de leur cycle de vie. Selon l'avocate, il n'en demeure pas moins que les dispositions du code civil seraient à revoir pour les rendre technologiquement neutres. Un projet concret relatif aux signatures électroniques a été exposé par Claude Perreault (« *Identifiez des solutions concrètes aux problèmes*

d'authentification et de sécurité de la GED ») qui a développé une infrastructure à clés publiques permettant aux notaires de transiger avec leurs partenaires d'affaires dans un environnement de commerce en ligne confidentiel et sécurisé. Le système mis au point assure l'authenticité des signatures numériques, garantit l'intégrité des documents électroniques et préserve la confidentialité des échanges. Le Centre de certification du Québec est une autorité qui maintient un répertoire d'utilisateurs détenant une signature électronique certifiée.

Louise Paradis (« *Processus d'évaluation et de sélection des technologies dans l'implantation d'un projet de GED* ») suggère d'établir sa propre grille d'évaluation des produits logiciels susceptibles de répondre à ses besoins pour faire le choix d'une solution adaptée à ses exigences et à ses contraintes. À la Commission scolaire Sault-Saint-Louis, le système devait entre autres permettre la numérisation des documents semi-actifs (support papier) et la gestion des documents électroniques de dossiers actifs constitués de fichiers de traitements de texte, de télécopies, de courriers électroniques, etc. Plus de 535 pieds cube d'archives semi-actives sont maintenant accessibles à partir des postes de travail, diminuant de manière significative le temps pour les recherches de documents. Mme Paradis a révélé que ces recherches pouvaient accaparer jusqu'à trois jours/semaine avant l'implantation du système. Par ailleurs, dans l'exposé « *Comment organiser et indexer l'information pour la retrouver rapidement dans un contexte de GED* », Danielle Dufresne St-Hilaire de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a souligné l'importance de consulter les usagers pour bien connaître leurs besoins en repérage de l'information (rapidité, précision, etc.). Pour l'indexation de procès-verbaux, il apparaît qu'un logiciel de recherche en texte intégral est la meilleure solution.

Marie-Hélène Labrie de CAE Électronique Ltée et Estelle Métayer nous ont présenté leur base de connaissances en marketing développée sur un réseau Web privé (« *L'Intranet comme outil de gestion et de diffusion de l'information* »). La solution intranet a été favorisée à Lotus Notes car la technologie Web est plus flexible et exige des investissements minimes. Le Web constitue en effet une infrastructure propice à la veille concurrentielle et stratégique, voire au développement de cellules de veille virtuelles comme l'ont illustré Madeleine Savard et Michel Gamache du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans leur communication « *Gestion de l'information dans un contexte de veille* ». Ces derniers ont développé un système de veille informatisée innovateur structuré autour d'une base de données Oracle accessible d'Internet. Le système combine les fonctions de collecte, d'indexation, de stockage, de rétroaction, de diffusion personnalisée, d'élagage et de repérage d'informations peu importe la localisation des membres d'un groupe de travail ou d'une organisation. Un processus d'analyse et de validation du contenu par des experts, réalisé à distance via le World Wide Web, apporte une valeur ajoutée précieuse aux données recueillies.

Enfin, le workflow n'a pas été en reste avec une présentation de Serge Duguay (« *Assurez-vous du succès de l'implantation d'un workflow performant pour votre entreprise et accélérez ainsi le traitement de vos dossiers* »). M. Duguay a été impliqué dans la numérisation et le routage des documents de réinscription des étudiants à la Télé-Université, ainsi que dans le déploiement d'un système de traitement des constats d'infraction à la Ville de Montréal. Après une utile définition des concepts à connaître (types de workflow, composantes, distinction workflow vs groupware vs workgroup, lien avec la GED *sensu stricto*, etc.), le conférencier a souligné les bienfaits que l'on peut tirer du workflow. Ainsi, les usagers bénéficient d'un service amélioré,

les utilisateurs ont un meilleur accès à l'information et le travail est achevé plus rapidement. Pour les gestionnaires, le suivi du travail effectué est grandement facilité et pour l'organisation dans son ensemble une automatisation par workflow permet une réduction sensible des coûts d'opérations et un accroissement de la performance générale.

Avec la gestion documentaire électronique, « *nous sommes loin de la gestion conventionnelle des bibliothèques, des documents et de l'information. Nous nous acheminons rapidement vers la gestion des connaissances* » a affirmé Nicole Boulet du Conseil du Trésor, présidente d'honneur de la conférence. De surcroît, il est incontestable que les différentes disciplines et pratiques traditionnellement cloisonnées entre bibliothécaires, archivistes, veilleurs, gestionnaires de documents, documentalistes, concepteurs de documents, webmasters et infomestres, etc., s'unissent avec l'information numérique. Les frontières entre acteurs et techniques de professions jusque là distinctes se dissolvent. Une gestion intégrée de tous ses documents et sources d'informations (papier et électroniques, internes et externes, archivistiques et bibliothéconomiques, formelles et informelles) : voilà un défi à relever.

Dans l'ensemble, on sort satisfait et rassasié de ces deux journées consacrées à la GED dans les milieux d'affaires. Les organisateurs ont misé sur l'expérience des professionnels du document et sur l'exposé de solutions pratiques, un modèle à suivre certainement. Cette conférence, constituée de présentations d'un bon niveau technique, a été un investissement profitable pour tout spécialiste de l'information de milieu corporatif en démarche d'implantation d'une solution de GED dans son organisme. Précisons que les acétates des présentations ont été colligées dans des cartables remis à tous les participants : une attention fort appréciée.

C'est par le renouvellement des méthodes de travail et en suivant le chemin de la GED (dans son sens large) que les professionnels de l'information confirment leur action de première importance dans les organisations. La conférence « *Optimisez la gestion électronique de vos documents* » nous en a offert un indubitable témoignage.

Denis Levasseur

Professionnel de l'information documentaire



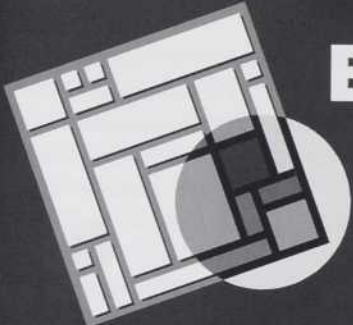
levasseur.denis@ireq.ca

INFOGES INC.

Monique Dumont, M. Bibl.
Tél.: (514) 629-6925

- Consultation
- Indexation
- Recherche

1037 Brodeur, Laval, Québec
H7G 4K6 Télécopieur: (514) 629-6927



EdiB@se.net

Diffusion de bases documentaires

Windows 95 ou NT

Développé par la firme d'ingénierie documentaire DOCUMENTSA, EdiB@se.net est un **logiciel multilingue** de diffusion de bases documentaires sur Internet ou intranet. Les bases documentaires diffusées sont des collections de dizaines ou centaines de milliers de documents structurés en zones de texte de longueur illimitée. EdiB@se.net permet à **plusieurs utilisateurs d'interroger simultanément de telles bases**. Grâce à des index de recherche consultables, la recherche est beaucoup plus précise et rapide, en comparaison avec la navigation hypertexte ou la seule recherche par mots simples dans le texte. Les bases sont créées et mises à jour avec un **logiciel compagnon, EdiBase iw5**, qui crée automatiquement les index de recherche et génère directement des bases diffusables par EdiB@se.net.

- Recherche par index ou dans le texte.
- Choix de langue (français et anglais).
- Affichage du texte et des images.
- **Interface personnalisable** au choix de vos utilisateurs et de votre entreprise.
- Historiques pour construire des stratégies de recherche ultérieure.
- **Accès d'un nombre illimité d'utilisateurs** à vos bases textuelles.
- Conforme aux **normes utilisées par Netscape Navigator et I-Explorer.**
- Intègre tous les formats d'images supportées par Netscape Navigator et I-Explorer. (Sujet à la capacité de votre serveur.)
- **Formats d'affichage adaptables à différents profils d'utilisateurs.**
- Gestion des utilisateurs et de leurs mots de passe
- Aide en ligne navigable
- Automate de conversion HTML de vos bases textuelles.



801, rue Sherbrooke Est, bureau 615, Montréal (Québec) Canada H2L 1K7
 Téléphone : (514) 524 7722 Télécopieur: (514) 524 5441
 marketing@documensa.com

Le 21^e Salon du livre de Montréal ou les passions du livre

Place Bonaventure, 19-24 novembre 1998

Le slogan du 21^e Salon du livre de Montréal a été « *Livrez-vous à vos passions* » et on a constaté à cette édition que, vraiment, les passions générées par les livres sont polymorphes ; la passion de lire, de rencontrer les écrivains et les éditeurs, de les écouter et de leur parler, de fouiller parmi des milliers de titres, d'échanger des points de vue, de connaître d'autres auteurs et d'autres expériences culturelles, de vivre de longues heures entouré de livres.

Le Salon 1998 a eu un nouveau président, Éric Ghedin, co-fondateur des Éditions Libre Expression et membre de l'équipe du Salon dès les premières éditions. Soucieux de préserver les précieux acquis de son prédécesseur, Marcel Couture, et désireux d'accroître le rayonnement du Salon pour attirer de plus en plus de gens, le nouveau président s'est tenu à l'écart de tout débat politique, surtout dans ces jours de novembre, à la veille des élections au Québec : « [...] *le Salon n'est pas le lieu pour de tels débats* », précisait-il dans le cahier-programme du Salon (p. 5) dans une entrevue où il remarquait également l'absence de la Ville de Montréal en tant que partenaire : « *Nous ne pouvons faire autrement que constater un manque d'intérêt de leur part.* » (p. 5).

Ces remarques ont été utiles. On a vu dans le jour inaugural le « maire » du Salon, Jean-Claude Germain donnant la parole à Louise Beaudoin, Lucienne Robillard et

Pierre Bourque. Malgré quelques petits éloges partisans pour la politique culturelle des gouvernements soit provincial soit fédéral, leur discours a bien marqué l'ouverture du Salon d'une manière sobre qui ne manquait pas de l'enthousiasme nécessaire.

À l'heure du bilan, il faut constater, premièrement, le succès de participation : 1 187 exposants de 16 pays avec la présence massive de la France (552). Deuxièmement, le succès du public : le Salon, à sa 21^e édition a été visité par 182 000 personnes et si on compare avec l'édition antérieure, elle-même une grande réussite (122 000 visiteurs), la croissance est impressionnante, de presque 50 pour cent.

Mais les statistiques nous informent superficiellement sur la valeur et les retombées, autrement qu'économiques, d'un grand événement culturel. La plus importante a été, encore une fois, la relation écrivains-éditeurs-public qui a transformé le Salon, durant les cinq jours d'ouverture, en un creuset culturel en permanente ébullition.

Le Salon a eu toujours la vocation, et la dernière édition n'a pas fait exception, d'une agora bruyante, chaleureuse et fourmillante – mirage pittoresque de couleurs et musique, univers de mots autour des livres.

Il faut mentionner, parmi les activités reconnues pour leur grande popularité, les jeux interactifs sur la langue française (animateur : Marc-André Coallier), plusieurs tables rondes, les soirées de lecture, les entretiens des journalistes en herbe avec des journalistes consacrés, les lancements de livres et les nombreuses, très nombreuses séances de signature. Il faut encore remarquer la présence familière de Gilles Archambault qui a animé les intéressantes *Confidences d'écrivain* avec un grand nombre d'invités : François Barcelo, François Vignes (récipiendaire du prix Georges-

Brassens), Christine Brouillet, Laurent Laplante, Jean Romain, Mari Laberge, Robert Lalonde, etc. Une autre série de *Confidences d'écrivain* a été animée par Lucie Papineau. Ses invités : Robert Soulières, Sylvain Trudel, Gilles Nibo, Christiane Duchesne. Jean-Claude Germain a présenté deux *Cabarets d'histoire*. Le plus suivi a été celui où était invité Jacques Parizeau, André D'Allemagne et Jean-Marc Pottle. Le sujet – les enjeux de la mondialisation – a été l'occasion d'un vif échange de points de vue sur la place de la culture québécoise dans un contexte nord-américain fortement concurrentiel.

Mais le Salon n'a pas été peuplé seulement de grandes maisons d'édition, des vedettes incontestées de chaque édition, qui publient annuellement des centaines de titres, ou des éditions des écrivains à succès. À côté des célèbres Gallimard, Hachette, Fides, Stanké, Québec-Amérique, Boréal, Héritage, Flammarion, etc., le cœur du Salon battait également fort dans les petites éditions ou se trouvaient les soldats avec le bâton de maréchal dans leur havresac : tel éditeur (ou auteur ?) qui se demandait quoi faire pour attirer l'attention des médias sur un livre-jeu ingénieux qu'il venait de publier, un autre qui dissertait, enthousiaste, devant un vieux monsieur curieux sur l'histoire des protestants au Québec, le sujet de son livre vedette ou un troisième qui, seul avec sa pile de livres sur la table, en regardant, mélancolique, le tumulte d'une maison d'édition géante du voisinage, philosophait, résigné, sur le destin de la littérature francophone ontarienne : une littérature ignorée par les médias du Québec et menacée de disparition. Et que dire des maisons d'édition consacrées à un seul auteur, par exemple Prosveta ? Et des éditions suisses, si bien organisées, si bien garnies de titres attrayants, mais discrètes, voire timides, en comparaison avec leurs voisines exubérantes, québécoises ou françaises ?

On ne peut pas quitter cette 21^e édition du Salon du livre de Montréal sans remarquer les nouveautés – plusieurs activités qui ont une forte probabilité d'être reprises aux éditions suivantes vu l'intérêt du public : les spectacles du groupe Ville-Marie, qui associaient la musique et la littérature, la Soirée de veille au Salon – 20 dramaturges lisant des textes –, la table ronde sur la créativité littéraire, *C'est quoi ton genre ?*, le spectacle *L'Heure de Conte en pyjama* animé par Lucie Papineau, la lecture artistique des *Contes québécois du grand-père forgeron à son petit-fils Bouscotte* signées par Victor-Lévy Beaulieu, les bandes dessinées interactives *Les aventures de Ti-Guy*, de Michel Grant.

Le dernier moment important a été, comme d'habitude, la remise du prix du Grand Public. La récipiendaire a été cette fois Michèle Lachance, pour *Le roman de Julie Papineau*.

Cette année, le Salon a survécu presque deux heures après la cérémonie de clôture. C'était comme une façon de dire au revoir en douceur.

Il y a quand même une amélioration à proposer à ce Salon si bien conçu et organisé qui, depuis des années, a dépassé largement la vocation d'un événement national pour devenir une fête de la francophonie mondiale. Je me demande, vu ce caractère international, s'il n'est pas opportun d'instituer, à côté du prix du Grand Public, un autre prix qui pourrait être accordé aux auteurs francophones hors Québec, de l'Ontario jusqu'en Côte-d'Ivoire. Une telle initiative rendrait le Salon du livre de Montréal encore plus attrayant pour les éditeurs étrangers et, par voie de conséquence, encore plus bénéfique pour les Montréalais.

Mircea Gheorghe,
Professionnel de l'information
documentaire





Comptes rendus de livres

The Role of Professional Associations

Joy Thomas, Issue Editor.
In: *Library Trends*, vol. 46, no 2
(Fall 1997), pp. 229-425.

Ce numéro de *Library Trends* paru à l'automne 1997, est entièrement consacré au rôle joué par les associations professionnelles de bibliothéconomie et sciences de l'information. On y trouve douze contributions provenant d'auteurs issus de milieux de travail variés (mais se rapportant toutes de près ou de loin au monde des bibliothèques).

La majorité des interventions tentent de répondre à la question très générale « À quoi sert une association professionnelle en bibliothéconomie et science de l'information ? », en offrant une vue d'ensemble sur les problèmes et enjeux exposés. Il en ressort, pour les associations, un rôle à deux niveaux.

En premier lieu, les associations professionnelles ont un rôle à jouer auprès du bibliothécaire en tant qu'individu. C'est-à-dire qu'elles lui apportent quelque chose dont il bénéficie personnellement ("To Join or Not to Join: How Librarian Make Membership Decisions About Their Associations", Sue Kamm). On compte parmi ces bénéfices la création d'un réseau de contacts, qui est évoquée par presque tous les auteurs du numéro, ainsi que la mise à sa disposition de moyens de diffusion de l'information professionnelle (revues et bulletin dont la souscription est automatique lors de l'adhésion à l'association, participation aux congrès). Un autre bénéfice, moins connu que les précédents, est la possibilité, pour le bibliothécaire débutant, de disposer d'un mentor, qui le guidera dans ses décisions

professionnelles. Enfin, un apport important pour les bibliothécaires qui choisissent, en plus de leur inscription, de s'impliquer dans les activités de leur association, est la possibilité de développer ses talents et habiletés de « leader », particulièrement en présidant des comités ("Professional Associations: Promoting Leadership in a Career", Barbara J. Glendenning and James C. Gordon).

Cela conduit à évoquer le rôle des associations non seulement pour les bibliothécaires individuellement, mais aussi, à un deuxième niveau, au sein du milieu professionnel. En effet, si les bibliothécaires peuvent améliorer leur capacité de diriger et de former une équipe, cela devrait faciliter l'accomplissement de leurs tâches dans leur milieu de travail, tâches qui impliquent généralement un contact avec d'autres employés et avec la clientèle de la bibliothèque ou du centre de documentation. Les associations servent alors la profession dans son ensemble, comme elles la servent en offrant des activités de formation. Les auteurs font remarquer que malheureusement, bien souvent, l'importance de la participation des employés à la vie d'une association professionnelle pour améliorer la qualité de leur travail, n'est pas reconnue par les milieux qui les emploient, et que trop souvent les bibliothécaires ne disposent pas de délestage de leur charge de travail ou d'un soutien financier à cette fin, surtout pour ceux qui ne sont pas dans des fonctions de direction. Alors même que, pour la majorité des bibliothécaires américains qui ont été présidents d'une association régionale ou d'une association au niveau de l'État, cette tâche s'est révélée encore plus épuisante qu'ils ne s'y attendaient ("Associate "Members of the Club" Speak Out: Individual Response to a State or Regional Association Presidency", Joy Thomas).

Par ailleurs, les associations ont aussi un rôle important à jouer dans le dynamisme de la profession en stimulant la recherche,

grâce à la diffusion des résultats de recherche (publications et congrès), mais également de façon plus active en favorisant la recherche sur des sujets spécifiques par l'offre des bourses aux jeunes chercheurs ("The Value of Professional Associations", William Fisher).

Dans le cadre de cette classification entre rôle pour le bibliothécaire et rôle pour la profession, Tina Maragou Hovekamp ouvre le numéro par une réflexion plus originale que les autres contributions (qui n'a pas déjà entendu dire que les associations permettaient de multiplier ses relations et de se faire la main au travail en équipe ?), sur la différence entre une association professionnelle et un syndicat professionnel. Elle met ainsi l'accent sur une caractéristique des associations en bibliothéconomie et sciences de l'information : elles sont généralement composées de membres qui sont aussi bien simples employés que responsables de services, voire directeurs. Selon elle, cette variété, qui est tout à fait stimulante intellectuellement, empêche par ailleurs les associations de représenter fidèlement les intérêts de tous leurs membres puisque ceux-ci sont trop divers. Elle prend comme exemple l'absence de normes en matière de salaire (à ne pas confondre avec la publication de données sur ce sujet), qui serait dûe, dans les associations professionnelles, à la présence de bibliothécaires exerçant des fonctions de direction dans leur milieu de travail, et qui ne veulent pas scier la branche sur laquelle ils sont assis. Même si son argumentation ne doit pas être prise comme argent comptant, elle soulève des sujets de réflexion intéressants.

À la suite de ces interventions, où l'on retrouve parfois quelques répétitions, on peut également lire cinq exposés qui, toujours sur le thème du rôle des associations, mettent l'accent sur des situations particulières : la lutte de la California Library Association contre le

mouvement de censure anti-communiste des années 1940 et 1950 ; le rôle spécifique des associations de bibliothécaires à caractère ethnique, des associations à vocation internationale et également des associations et groupes paraprofessionnels. L'ouvrage se termine de façon optimiste, un peu trop peut-être, sur une réflexion à propos de l'impact d'Internet sur le rôle des associations professionnelles.

Globalement, donc, des contributions intéressantes, même si, premièrement, les associations citées pour appuyer les thèses des auteurs sont toutes américaines (sauf bien sûr dans le chapitre sur les associations internationales), et traduisent donc des situations qui ne s'appliquent pas toujours au Québec (les bibliothécaires universitaires qui détiennent une agrégation, par exemple, et pour qui il est indispensable de publier); et deuxièmement, la lecture des chapitres qui relatent des événements plutôt que de rendre compte de recherches originales, est un peu longue. Il faut remarquer également qu'on n'y apprend peu de choses dont on ne se doutait pas déjà, au sujet des motivations des membres (et des non-membres) des associations professionnelles, ainsi qu'au sujet des bénéfices que l'on peut tirer de l'implication dans le fonctionnement de celles-ci. Par contre, ces explications sont, grâce à certaines contributions de ce volume, appuyées de recherches sérieuses, dont la lecture permet au bibliothécaire, aussi bien québécois qu'américain, d'amorcer ou d'approfondir une réflexion sur ses propres choix en matière d'association professionnelle. Cette activité devrait être tout à fait de saison, en ce trentième anniversaire de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Isabelle Bourgey
Bibliothécaire professionnelle



Images en mouvement : stockage, repérage, indexation

Turner, James M.

Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1998, 102 pages. ISBN : 2-7605-0993-1.

L'indexation des documents textuels est au cœur des préoccupations des professionnels de l'information depuis longtemps. Ce champ d'étude n'est pas né d'hier et on ne compte plus les travaux de recherche et les publications sur la question. Il en est tout autrement de l'analyse intellectuelle des images dites ordinaires – c'est-à-dire qui ne constituent pas des œuvres d'art – et en particulier celle des images en mouvement qui sont apparues récemment dans l'histoire de la documentation. Le cinéma ne date en effet que de ce siècle et l'industrie de la production de films et de vidéos a pris son essor surtout après la deuxième guerre mondiale.

Le peu de textes publiés sur l'indexation des images en mouvement est notoire et à ce titre la parution aux Presses de l'Université du Québec de l'ouvrage de James M. Turner doit être soulignée. M. Turner, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, est l'artisan de la première étude visant à définir des fondements théoriques pour l'organisation de collections d'images animées indexées au niveau du plan – cette unité documentaire est l'ensemble des images prises entre le démarrage de la

caméra et son arrêt, ou celles qui se trouvent entre deux coupes après le montage. Le livre tire d'ailleurs l'essentiel de sa substance de la thèse de doctorat de l'auteur soutenue à l'Université de Toronto.

Une analyse fine des productions visuelles au niveau du plan permet de répondre à des besoins d'images très spécifiques comme des scènes de Paris sous la pluie, le soir, dans les années 1950. « *Tout comme la consultation de l'index d'un livre est très utile pour accéder à son contenu intellectuel, l'indexation d'images en mouvement au niveau du plan permet l'accès direct à des images de personnes, d'objets et d'événements.* » (p. 75). L'intérêt de l'indexation des plans est manifeste pour les séquences d'images non retenues au montage et qui sont néanmoins archivées pour une utilisation future, ou conservées comme « stockshots » pour être vendues.

Les premiers chapitres présentent les bases essentielles à connaître sur le traitement intellectuel des images. L'auteur cite abondamment les spécialistes du domaine et discute en particulier de l'interprétation faite de la pensée d'Erwin Panofsky qui articule l'indexation des images fixes selon trois niveaux d'analyse : contenu primaire ou pré-iconographique (*ofness*) (ex., un homme levant son chapeau), contenu secondaire ou iconographique (*aboutness*) (ex., l'homme et son chapeau interprétés comme une salutation polie) et contenu symbolique ou iconologique. Ce dernier niveau, restreint au domaine de l'art, ne se prête pas à une indexation par sujet. L'auteur juge tout aussi inappropriée l'analyse de l'*aboutness*, trop subjective, pour indexer des images dont il faut préserver le potentiel de réutilisation. Il précise : « [...] *la description pré-iconographique favorise un meilleur repérage en recourant aux noms communs assignés aux objets en guise de descripteurs plutôt qu'aux expressions moins tangibles qui cherchent à refléter leur aboutness.* » (p. 24). M. Turner a du

reste déjà démontré par expérimentation que la description des images par les utilisateurs se fait avant tout en nommant simplement, avec des descripteurs primaires, les personnes, les objets et les événements représentés (p. 56).

L'interdépendance du texte et de l'image pour le stockage et le repérage est illustrée. D'une part, l'identification d'une image peut être difficile, voire irréalisable, sans légende complémentaire (par ex., le docteur Schreiber inoculant les enfants contre la typhoïde dans une école de campagne du Texas ; Moïse conduisant les Israélites hors d'Égypte ; l'Arabie saoudite vue d'un avion) et il est plus rapide de lire un synopsis de l'action se déroulant dans un plan que de visionner ce dernier. D'autre part, le butinage demeure à la base du processus de repérage des images puisqu'aucune description ne peut en faire ressortir toutes les significations, réelles ou potentielles. Ne dit-on pas qu'une image vaut mille mots ? M. Turner aborde les problèmes liés au vocabulaire et suggère comme engins de recherche par sujet les dictionnaires visuels qui combinent des représentations d'objets et des étiquettes d'identification.

Au-delà du sujet et des éléments dépeints, d'autres aspects des images « ordinaires » sont importants à consigner lors de l'indexation (p. 6) : l'époque illustrée, le contenu émotif, le lieu géographique, la période de la journée, l'angle de prise de vue, les conditions spéciales de tournage (par ex., séquences sous-marines), la texture des images et leurs couleurs, etc. Plus il y aura de critères indexés, plus les recherches possibles seront optimisées. M. Turner souligne de plus l'importance d'une terminologie normalisée pour tous ces points d'accès en rappelant que la classification décimale universelle (CDU) propose déjà un encodage des dates et des époques, des réalités géographiques, des saisons, etc.

Malheureusement, l'indexation des images en mouvement se fait encore bien souvent au niveau de l'œuvre et non des plans, ce qui oblige l'utilisateur à examiner des productions entières pour trouver ce qu'il cherche (p. 75). Cette situation provient du fait que le traitement intellectuel des images à un niveau aussi spécifique que le plan exige un travail colossal et entraîne des coûts prohibitifs. Automatiser le processus est capital : « *Nous aurons de l'indexation automatisée ou nous n'aurons pas d'indexation du tout.* » (p. 53). M. Turner propose ainsi d'exploiter pour l'indexation les textes déjà existants comme les sous-titres pour malentendants, les descriptions audio pour non voyants, les scripts, les rapports de caméra, les storyboards, etc.

La mise au point d'applications pratiques, l'élaboration de métadonnées normalisées pour les images en mouvement, le design des systèmes d'information, la classification des images et la pertinence de développer des systèmes bilingues ou multilingues sont d'autres points discutés dans le livre. Les problèmes sont toujours abordés en gardant à l'esprit de mieux répondre aux besoins des utilisateurs qui consultent et exploitent les images. Pour l'organisation des images en mouvement, M. Turner suggère bien sûr une seule notice descriptive pour plusieurs plans semblables.

Somme toute, cet ouvrage de style académique fait un bilan succinct de la situation de l'accès par sujet aux images et propose des lignes directrices pour faciliter le repérage d'images animées « ordinaires ». Certains trouveront l'entrée en matière un peu longue pour aboutir au thème principal. Qu'à cela ne tienne, le livre de M. Turner arrive à point nommé dans l'urgence de développer des méthodes d'indexation communes face à la surabondance actuelle d'images en mouvement (films, émissions de télévision, vidéos sur le World Wide Web, etc.) dont

l'accès au contenu repose en grande partie sur la mémoire de ceux qui les conservent (p. 44). L'auteur propose des chemins à suivre en ouvrant la voie aux suggestions nouvelles.

Notons pour terminer la présence d'un glossaire, d'une bibliographie et d'un index. Les illustrations (trois photographies et deux reproductions d'œuvres d'art) ont été judicieusement sélectionnées. La mise en forme est soignée et profite d'une police de caractères de taille généreuse. Ce livre est une lecture obligée pour les responsables de collections d'images en mouvement ; il s'est avéré pour le non-initié une lecture captivante que nous conseillons particulièrement aux professionnels de l'information qui s'intéressent à l'indexation de tout type de documents.

Denis Levasseur

Professionnel de l'information
documentaire



Publicité

ARGUS

LA REVUE DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS

Line Glaude

Téléphone : (514) 845-3327
Télécopieur : (514) 845-1618
Courriel : info@cbpq.qc.ca

ARGUS, la revue québécoise des professionnels de l'information documentaire, publie des textes traitant de la formation, du rôle, du statut et des conditions de travail du bibliothécaire et des autres spécialistes de l'information dans la société, du professionnalisme, des nouvelles technologies, des nouveaux marchés, de l'environnement économique et socio-politique, des besoins des clientèles, des services et des produits documentaires, des nouvelles orientations de la recherche et du développement en bibliothéconomie et en sciences de l'information, ainsi que de l'apport des autres disciplines.

Le Comité de rédaction accepte des textes originaux, en français ou en anglais, lesquels peuvent prendre plusieurs formes: article de fond, état de la question, texte plus court rendant compte d'un événement récent ou consistant en une expression d'opinion, article décrivant une expérience ou une réalisation, chronique sur la documentation professionnelle, la recherche, la gestion des services documentaires, les nouvelles technologies, etc., résultats de recherche, lettre à l'éditeur commentant une question d'actualité ou un article récemment paru dans la revue, réflexion, entrevue, compte rendu d'ouvrage sur la discipline.

■ Présentation des textes

Les manuscrits doivent être présentés à double interligne sur papier format lettre (8,5" X 11") imprimé recto seulement, et expédiés en trois exemplaires au secrétariat de la C.B.P.Q. (Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 307 rue Ste-Catherine ouest, bureau 320, Montréal (Québec), H2X 2A3). Une page préliminaire doit comprendre le titre, le nom des auteurs, leurs coordonnées (adresse de correspondance, numéros de téléphone et de fax, adresse de courrier électronique), leur titre ou statut professionnel et leur

lieu de travail. Sauf exceptions, un texte ne doit pas comporter plus de 25 pages incluant les tableaux, les illustrations, les notes explicatives et la bibliographie. Pour un compte rendu d'ouvrage, la longueur prescrite est de 3 à 5 pages. La description bibliographique complète (avec numéro ISBN) de l'ouvrage évalué doit dans ce cas être fournie.

□ Résumé

Un résumé signalétique de 50 à 150 mots, présenté sur une page séparée, doit accompagner chaque article.

□ Tableaux et illustrations

Les tableaux, graphiques, figures et autres illustrations doivent être numérotés, accompagnés chacun d'un titre et regroupés à la fin du texte. Il convient de spécifier les sources pour toute information reproduite. Le cas échéant, il appartient aux auteurs d'obtenir une permission de reproduction du titulaire des droits.

□ Notes et références

Les notes explicatives et les références bibliographiques sont placées à la fin du texte (aucune note de bas de page). Les notes explicatives, numérotées en chiffres arabes, sont présentées en ordre numérique d'apparition; elles précèdent les références bibliographiques qui sont classées en ordre alphabétique du nom des auteurs. On doit s'assurer que les références bibliographiques sont complètes et exactes. Il convient de suivre le protocole de présentation illustré par les exemples suivants:

- Article de périodique :

Courrier, Y. 1976. « Analyse et langage documentaires », *Documentaliste*, vol. 13, no 6 (sept.-déc.), pp. 178-186.

- Monographie :

Wong, Ken et Steve Watt. 1990. *Managing Information Security: A Non-Technical Management Guide*. Oxford : Elsevier Advances Technology, 218 p.

- Communication :

Da Costa, Peter. 1995. "Inter Press Service (IPS) and simple, cost-effective solutions to age-old communication problems", in *AFRISTECH' 95, la biennale de la science et de la technologie*, 11 au 15 décembre, Dakar.

- Article de journal :

Brousseau, François. 1996. « Jeux d'ombres au Kremlin », *Le Devoir*, 21 juin, cahier A, p. 1.

- Source Internet :

Sun Microsystems. 1996. *Frequently Asked Questions about JAVA*. Mountain View (California) : Sun Microsystems [<http://java.sun.com/faq2.html>]

Dans le corps du texte, les références bibliographiques sont identifiées par le nom des auteurs et la date de publication, entre parenthèses. Plusieurs références sont présentées en ordre chronologique croissant et sont séparées d'un point virgule. Ex.: (King et Brown, 1990 ; Roy *et al.*, 1995).

□ Citations et ponctuation

Les extraits cités sont écrits en italique et circonscrits des guillemets appropriés : français (« ») ou anglais (" "). Un extrait en français est toujours précédé et suivi d'un espace. Les mots supprimés d'une citation sont remplacés par des points de suspension entre crochets : [...]. Toute citation doit être accompagnée de sa référence bibliographique et du numéro de page (ex.: Lancaster, 1993, p. 34). Une citation de plus de trois lignes est placée en retrait dans un paragraphe séparé. Un espace précède toujours les deux points et les points virgules, (sauf dans les textes en anglais, où ces signes ne sont pas précédés d'un espace), et un seul succède aux points de fin de phrase.

■ Approbation, correction et suivi

La lecture d'un manuscrit est effectuée par au moins deux membres du Comité de rédaction. Après évaluation, le Comité

peut accepter la publication du texte, réclamer aux auteurs des modifications, ou exceptionnellement le rejeter.

Suite à l'acceptation d'un texte pour publication, le fichier avec une identification du logiciel utilisé et sa version doit être envoyé au Comité. Seuls les formats de fichiers courants sont acceptés (ex. *Word*, *WordPerfect*). Les auteurs sont priés d'épurer leur fichier de toute mise en forme (tabulations, gras, mots en lettres majuscules, etc.) et de s'assurer que tous les titres, sous-titres et paragraphes sont justifiés à la marge de gauche. Seuls les mots ou expressions à mettre en évidence sont à souligner. Les titres et sous-titres doivent être nettement hiérarchisés par une numérotation adéquate (2, 2.1, 2.1.1,... ou encore 1, 1a, 1b, 2, 2a,...).

Le Comité de rédaction se réserve le droit d'effectuer des corrections d'ordre linguistique. Une dernière approbation du texte final est demandée aux auteurs avant la publication, lesquels disposent de 48 heures pour effectuer leur révision. Seules les corrections d'ordre typographique sont alors acceptées. Les frais occasionnés par des modifications excessives sont chargés aux auteurs.

Chaque auteur reçoit trois exemplaires du numéro auquel il contribue.

■ Transfert des droits d'auteur

Toute soumission d'un texte original pour publication dans la revue ARGUS implique le transfert des droits d'auteur à la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Les auteurs désireux de faire publier leur texte ailleurs, traduit dans une autre langue, doivent obtenir préalablement l'autorisation de la Corporation qui exigera une mention indiquant la source de l'article et précisant que ce dernier est reproduit avec l'autorisation de la C.B.P.Q.

Dernière mise à jour : janv. 1999

Solutions informatiques complètes pour les bibliothèques...



Best-Seller



À l'avant-garde...

- ✓ **Systeme entièrement intégré sur les plateformes UNIX et NT**
 - CAP multimédia **intégré au Web**
 - Catalogage doté de contrôles d'autorité intégrés
 - Circulation
 - Acquisitions
 - Publications en série
- ✓ **Client et serveur Z39.50**
- ✓ **Modules additionnels**
 - Inventaire
 - Réservation planifiée
 - Interfaces bibliographiques
 - Information communautaire
 - WebExport
- ✓ **Compatibilité « An 2000 »**
- ✓ **Solutions clé en main**
 - Service de conversion
 - Formation
 - Service d'implantation
 - Support à la clientèle
 - Hébergement de votre serveur

www.BestSeller.com

Best-Seller inc.
3300, boulevard Côte-Vertu, bureau 203
St-Laurent (Québec) H4R 2B7
Tél.: (514) 337-3000 • Téléc.: (514) 337-9290

Best-Seller France
34, boulevard Haussmann
75009 Paris - France
Tél.: 33 1 48 01 47 78 • Téléc.: 33 1 48 01 47 79

Réduisez vos classeurs en format de poche... en un tournemain!

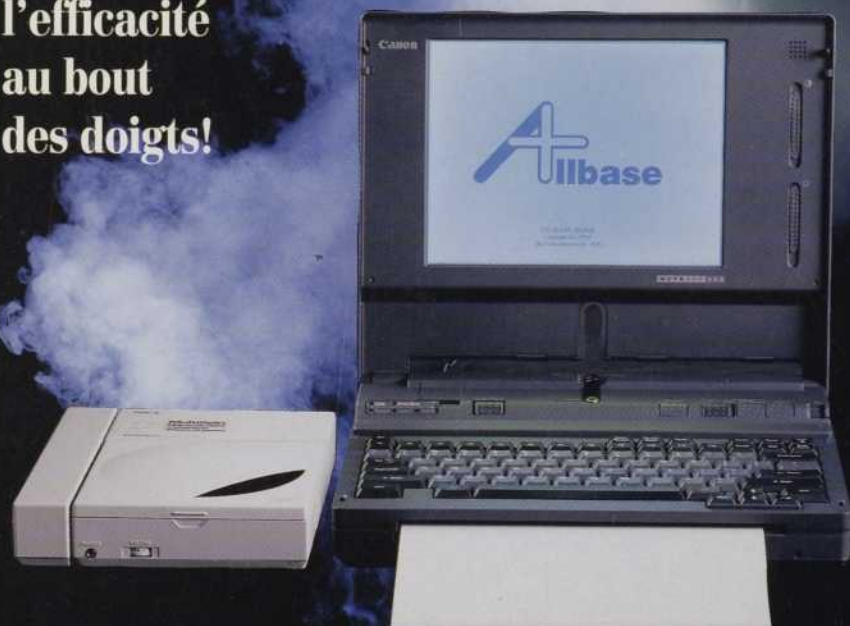
Grâce au logiciel Allbase +

Vous trouverez un dossier parmi des milliers en quelques secondes. Il suffit de numériser vos documents à l'aide du Canofile de Canon, l'appareil d'archivage qui balaye 50 pages à la minute, recto verso, classe vos dossiers et les enregistre sur disques magnéto-optiques. Chacun de ces disques peut contenir l'équivalent d'un classeur de cinq tiroirs, soit environ 13 000 pages.

Et voici du nouveau! Vous pouvez transférer le contenu d'un disque magnéto-optique sur un disque compact... plus petit et moins coûteux. De plus, il est également possible de transférer vos documents sur disques compacts à partir de votre ordinateur personnel, sans les imprimer d'abord, grâce au logiciel COLD (Computer Output to Laser Disk). Ainsi, des centaines de milliers de pages de données peuvent être emmagasinées sur un seul CD.

Le logiciel Allbase + vous permet aussi, à partir de votre ordinateur et d'un lecteur de disques compacts, et même par votre réseau local, de rechercher, lire et imprimer vos dossiers, de les envoyer par télécopieur ou par modem et de les exporter sur le disque rigide de votre ordinateur pour faire de la recherche par mot clé ou par plein texte.

**La solution
Allbase + CD :
l'efficacité
au bout
des doigts!**



Premier ^{au} en classement

albacor

1061, rue St-Alexandre, bureau 400
Montréal (Québec) Canada H2Z 1P5
Tél. : (514) 866-3494 Téléc. : (514) 866-3299